

École biblique de la communauté (GBS) et école biblique du net

L'épître aux Galates (Leçon 09) - Pastor Joh. W. Matutis

www.nnk-berlin.de

E-Mail: pastor@matutis.de

Pour l'étude

Je conseille de lire le livre dont il est question dans la bible entièrement, notre livre de référence étant la bible, pour étudier chaque jour, et de cette façon, une à deux pages de ce support. Pour cela, n'oubliez pas de relever et de relire les passages donnés dans votre bible pour bien vous imprégner de ce support. Un autre conseil: on peut également utiliser ces supports pour un usage régulier..

Pour tous ceux qui aimeraient avoir un (certificat) de fin d'étude à la fin du séminaire, je demande de répondre aux **questions tests** qui se trouvent à la fin de la leçon et de nous les renvoyer avec votre adresse et votre nom complet, ou également par mail.

A présent, je te souhaite beaucoup de plaisir et de gain spirituel avec l'étude de la bible.

Pastor Joh. W.MATUTIS

DIVERS

Plus que tous les autres livres du nouveau testament, l'épître aux Galates contribua à libérer l'église Chrétienne du joug venant du judaïsme, du rituel de l'église catholique et à libérer l'église de toutes les formes extérieures qui sont superficielles et qui menacent sans cesse le contenu spirituel et la liberté de l'évangile.

Bien que L' épître aux Galates fait partie de la lettre de Paul la plus courte, il se place parmi les textes les plus importants et les plus influents de Paul, avec des conséquences théologiques de longue portée. Dans l'église primitive, lorsqu'il y eut la séparation entre le judaïsme et le Christianisme, l'épître aux Galates contribua à éclaircir les limitations et les frontières. De la même façon que dans la lettre aux Romains, la doctrine de justification est au centre de l'enseignement. Et des centaines d'années plus tard elle est devenue d'une importance primordiale, lors de la réforme.

Comme dans la **2ème lettre aux Corinthiens**, la lettre contient une justification révélatrice de l'autorité apostolique de Paul. Elle expose entre autres, un résumé des enseignements de l'apôtre.

Les Galates étaient les descendants des Gaulois, qui s'étaient installés définitivement en Galatie (Gallo Grèce) vers le 3,ème siècle av. J. Ch., après de nombreuses pérégrinations. Vers 300 av. J. Chr. , les Gaulois migrèrent de la France actuelle vers le paysage de la Galatie, connue de nos jours comme étant la Turquie (Comp. Ac. 16,6). Cette région a été rassemblée plus tard par les Romains, vers 25 av. Chr., avec la Pisidie, la Phrygie et des parties de la Lycaonie, avec les provinces Romaines de « Galatie ». D'anciennes fouilles et inscriptions de ces régions témoignent qu' il y avait des celtes d' Amytas au temps de Paul,. Avec l'épître aux Galates, Paul se tourne vers les communautés Chrétiennes d' Asie mineure du paysage de Galatie.

Les **trois villes les plus importantes de la Galatie étaient Ancyra, Tavium et Pessinus**. Une colonie juive prospère et nombreuse était installée en Galatie. La Galatie fut soumise aux Romains dès l'an 189 av. Chr. Et devint une province Romaine vers l'an 25 av. Chr.

Paul traversa le **Nord de la Galatie** selon Ac. 16,6. Lors de son deuxième voyage missionnaire, après le concile des apôtres dans Ac. 15 et lors de son troisième voyage missionnaire (Ac. 18,23). C'est à cet endroit que se formèrent les églises du sud de la Galatie (1. voyage missionnaire de Paul) **Iconium, Lystre, et Derbe** (Ac. 14). La majorité des églises de la Galatie étaient non juives (Gal. 4,8/ 5,2). De **faux enseignants juifs** essayèrent d'introduire les Galates vers le judaïsme (Gal. 1,6-9/ 5,8-10/ 6,12-13). Paul voyait ces communautés en péril dans leur foi à cause de cet enseignement qui engagea et imposa aux Chrétiens non juifs à prendre et à pratiquer les **rites juifs** : les lois alimentaires juives et la circoncision étaient à nouveau d'actualité. Il s'en défendit en proclamant la liberté en Christ qui n'admet aucun retour au légalisme ancien.

L'épître aux Galates correspond fortement à un **discours judiciaire**. Le thème de la lettre est la liberté des Chrétiens face aux lois de l'époque. Le livre aux Galates est la lettre de l'apôtre qui est **la plus fortement impliqué dans le combat**. Déjà dès le début, Paul souligne son autorité apostolique, qui n'est pas fondée sur des hommes mais sur le SEIGNEUR Jésus ressuscité.

L'épître aux Galates à un caractère plutôt correctif que didactique ou doctoral. Il n'a pas été écrit pour enseigner les foules (communautés, églises) aux grandes vérités de l'évangile, comme nous voyons le cas dans le livre aux Romains.

L'épître aux Galates ne déploie pas non plus la vérité des rassemblements, comme nous pouvons le voir dans l'épître aux **Ephésiens**, et il ne s'agit pas non plus de l'expérience de la présence du Seigneur, vécue par le Chrétien, et dont nous pouvons lire les narrations dans la lettre aux **Philippiens**. Notre lettre à été écrite dans le but de corriger un grand malaise, qui s'est infiltré dans les assemblées en Galatie.

L'épître aux Galates porte le même caractère en soi que les lettres aux Corinthiens, mais avec les différences suivantes:

- L'épître aux Galates à été écrit pour redresser et corriger le légalisme, tandis que
- les lettres aux Corinthiens ont été écrites pour corriger les choses charnelles ou mondaine (1. Cor. 3). Seite 01

Bien que ces deux lettres sont d'apparence très opposées dans leurs contexte, ces deux maux sont très similaires dans la mesure où ils reconnaissent tous deux ce qui est charnel en l'homme.

La légalité (des Galates) consiste dans l'effort d'un contrôle de la chair à travers des règles et maintenu par des cérémonies religieuses.

D'un autre côté, l'absence de lois (Corinthiens) entraîne à céder aux désirs de la chair.

Le légalisme se positionne aux fondements de la loi et donne ainsi une place privilégié aux choses de la chair dans la vie du croyant.

Le thème de l'épître aux Galates est la non persécution, quelle que soit. Il souligne le fait que les Galates sont en danger, en ayant la foi en l'évangile dans les lois de la foi juive en tant que fondements pour le salut. Car, la loi s'adresse à la chair, ce qui inclus et englobe le monde et les choses du monde. C'est ainsi que la loi, la chair et le monde se complètent et s'assemblent. L'esprit de Dieu introduit la croix de Christ pour corriger le mauvais usage de la loi, les malaises de la chair et ceux du monde. Ainsi, nous lisons dans cette lettre, que **la croix** est appliquée à la loi dans le chapitre 2,20, à la chair dans le chapitre 5,24 et au monde dans le chapitre 6,14.

conclusion: Christ au lieu de la loi – l'Esprit de dieu au lieu de la chair- nouvelle création au lieu du monde

AUTEUR

La lettre en elle même nous donne de nombreux indices. L'auteur se nomme dès le début de la lettre „**Paul, apôtre**“ dans Gal. 1,1 et „**moi, Paul!**“ dans Gal. 5,2. Ce qui est particulièrement important ici, c'est que l'auteur de la lettre se nomme déjà lors des salutations d'entrées (Gal. 1,1) – puis encore plus tard (5,2) se faisant reconnaître sous le nom de Paul. Les nombreux détails personnels ne peuvent provenir que de lui même, nous ne pouvons nous tromper sur cela (par ex. Gal. 1,11 jusqu'à 2,10).

L'auteur se considère comme un père spirituel pour les Chrétiens de Galatie (Gal. 1,6.11/ 4,13-19), un privilège que seul Paul pouvait prétendre le concernant.

La justification par la foi, thème principal de la lettre, est le thème favori de Paul.

RÉCEPTEURS

Ils sont mentionnés dans les mots d'introduction: „**aux communautés de la Galatie**“ (Gal. 1,2). En général on suppose que ce sont les communautés principalement dans le péché. Elles ont été fondées par Paul, lorsqu'il traversa les régions de la Galatie lors du début de son 2 ème et de son 3 ème voyage missionnaire (Ac. 16,6 et 18,23). Dans le livre des actes, on confirme la création de communautés dans le sud de la Galatie.

Beaucoup de choses laissent à penser que Paul, lorsqu'il parlait en disant: avec les „Galates“, évoquait principalement les communautés dans les régions sud de la Galatie. D'abord il se rendit lors de son voyage missionnaire dans ce domaine. Puis il y avait une route marchande en provenance directe de Tarse, la ville natale de Paul, en direct aussi vers les villes du sud de la Galatie. Les personnes Judaïsantes avancèrent des villes du sud vers ceux du nord, parce qu'à ces endroits il y avait déjà de nombreux juifs vers lesquels ils pouvaient partager leur doctrine. Les collectes pour les pauvres à Jérusalem étaient accompagnées et suivies des membres responsables du sud de la Galatie, et non par ceux venant du nord (Ac. 20,4).

Il s'agit de plusieurs églises de maison relativement proches.

Certains interprètes bibliques pensent que l'épître aux Galates serait une lettre tardive se plaçant à proximité de l'épître aux Romains. Cela expliquerait le rapprochement théologique de la lettre – en rapport avec l'enseignement de la doctrine de la justification par la foi. Le rapprochement dans la polémique avec Philippiens 3 est expliqué ainsi de façon élégante.

Paul écrit d' Ephèse, au début de son séjour, une lettre aux Corinthiens, dans laquelle il mentionne les

Galates comme étant de bons exemples en ce qui concerne la collecte. Il nomme ici une église fortement éloigné des Corinthiens. A la fin de son séjour à Ephèse, c.a.d au commencement de son voyage pour la collecte, il écrit finalement aux Galates. 55/ 56 ap. Chr. C'est seulement après qu'il ait écrit aux Corinthiens, que Paul apprit les évènements qui se sont passés chez les Galates et qu'il leur écrit cette lettre.

RÉDACTION

Suite au texte dans Gal. 4,13 on peut supposer que Paul avait séjourné deux fois en Galatie avant qu'il ait écrit cette lettre / et qui doit se rapporter au séjour énoncé dans Ac. 16,6 et 18,23.

La première visite eue lieu lors de son premier voyage missionnaire (Ac. 16,6), et la deuxième au début de son 3ème voyage missionnaire, ce qui veut dire en l'an 55 ap. Chr. (vois ci- dessus).

Selon Gal. 1, 6, Paul s'écrie: „**je m'étonne...que vous vous laissiez si promptement transporter à un autre évangile...**“. Cela prouve que les Galates s'égarèrent dans la foi très peu de temps après la deuxième visite de Paul.

Ce qui nous laisse supposer que l'épître aux Ephésiens était probablement écrit au début de l'an 55 ap. Chr. / et cela avant le séjour de Paul à Ephèse ou alors, durant son séjour (Ac. 18, 23-24/ 19,1). Au même endroit ou il écrivit une lettre aux Corinthiens, dans laquelle il cite les Galates comme étant de bons exemples lors de la collecte. Ici Il nomme une église en tant qu'exemple, église tellement éloignée de Corinthe. Mais peu de temps après, à la fin de son séjour à Ephèse, en l'occurrence au début de son voyage concernant la collecte, il écrit enfin aux Galates (ca. 55/ 56 n. Chr.)

Seite 02

Après qu'il ait écrit aux Corinthiens, Paul apprit les évènements qui se sont passés chez les Galates, et ressentit ainsi le besoin de leur écrire de suite. Cette lettre avec sa théologie aura probablement servi en tant que modèle aux lettres qui suivirent (par ex. l'épître aux Romains). Ceci expliquerait le rapprochement théologique par rapport à la doctrine et l'enseignement de la justification. La similitude dans la polémique dans Philippiens 3 est expliquée ainsi de façon élégante.

Paul cite dans l'épître aux Galates. que Pierre alla de Jérusalem vers Antioche, pour leur rendre visite. Il resta un moment vers eux. Il mentionna de quelle façon Pierre s'était retiré des paganos- Chrétiens. Un comportement repris alors publiquement par Paul. Entre temps, des judéos- Chrétiens se rattachant aux lois mosaïques et qui remettaient aussi l'apostolat de Paul en question, avaient appris que la circoncision était nécessaire au salut. En ceci, ils avaient influencé les communautés en Galatie.

Dans une réaction décidée et ferme suite au comportement de Pierre et à cause de la menace de rechute des Galates concernant les choses de la loi, Paul écrit cette lettre. Avec cette lettre, Paul ne voulait pas réprimander seulement les judaisants, les partisans de la loi qui s'étaient introduit dans les communauté de Galatie. Il souligne qu'il a réprimandé également Pierre, c.a.d qu'il devait le faire. Ils avaient essayé de discréditer Paul dans les églises. En outre, ils prêchèrent un faux évangile. Paul se vit dans l'obligation de défendre son apostolat et son message. Une tâche à laquelle il se chargea dans les deux premiers chapitres de l'épître aux Galates.

Dans cette section autobiographique, il démontre d'une façon convaincante que son appel en tant qu'apôtre et l'évangile qu'il prêche se base et se rapporte à une révélation du Christ lui même, ressuscité.

AUTHENTICITÉ

Les nombreuses citations des deux premiers siècles dans les écrits prouvent de façon suffisante, que l'authenticité de la lettre est acceptée par tous les témoins de l'époque.

Le thème de l'épître aux Galates était le problème du premier siècle Chrétien (de l'église de Jésus) et ses arguments le thème principal du concile des apôtres à Jérusalem.

Particularités:

- Il est écrit personnellement par Paul (Gal. 6,11). L'épître était très urgent!
- Probablement en raison de problèmes oculaires (Gal. 4,14.15/ Ac. 23,5) Paul écrivit en grandes lettres (Gal. 6,11).
- structure inhabituelle: d'abord survient une réalisation biographique, puis une partie d'enseignement.
- Les données biographiques détaillées sont inhabituelles (Gal. 1-2).
- Le début est inhabituel, on ne note aucune louange ni aucun remerciement pour ceux à qui il s'adresse (Gal. 1,6ff) .
- **La concordance** d'une part, entre Paul et Jacques,
- Jean et Pierre d'autre part, est une autre particularité (Gal. 2,9) .
- L'épître aux Galates était d'une importance primordiale pour la réforme. Il était et reste d'une importance capitale dans la lutte de la justification Romaine- Catholique par les œuvres .
- L'épître aux Galates est une arme puissante de nos jours contre l'augmentation des mélanges

- pour s'opposer de façon décidée entre le Christianisme et le judaïsme chez les évangéliques.
- Paul ne mentionne nulle part Barnabas dans l'épître aux Galates.
Tous deux s'étaient disputés auparavant et prirent des chemins séparés.

BUT ET OBJECTIF

Le but de cette lettre est clair. Paul donne libre court à son étonnement et à sa vive douleur, du fait que les Galates aient pu se détourner de façon aussi rapide de lui, et ainsi, de son évangile (Gal. 1,6-7). Après une évaluation puissante du positionnement de son ministère en tant qu'apôtre et de son appel, il attaque **sans attendre les faux docteurs**. Ses adversaires méprisèrent ses dons spirituel venant de Dieu en les mettant à un niveau humain et insuffisants (Gal. 1,11 bis 2, 14). Paul explique que seul la proclamation du salut par la foi peut conduire au salut et non la pratique des lois juives comme par ex. la circoncision, le sabbat etc... Le but ultime de sa lettre est de rappeler les Chrétiens de Galatie à la vraie connaissance, et les attacher à leur appartenance en tant qu'enfant de Dieu, appartenance qu'ils ont obtenu uniquement par leur foi (Gal. 3,11-13.24-26 etc...). Cet épître a apporté plus de contribution à la délivrance des Chrétiens, en ce qui concerne le judaïsme, le catholicisme, le traditionalisme et de toute autre forme de piété externe, qu'aucun autre livre du nouveau testament.

Mots importants dans l'épître aux Galates:

- la croix de Christ est mentionnée 7x: **Croix**
- 3 x **crucifié** (Gal. 5,11/ 6,12.14)
- 3 x **crucifié entre vous** (Gal. 3,1/ 5,24/ 6,14)/ (Gal. 2,20)
- 7 x **Grâce** (Gal. 1,3.6.15/ 2,9.21/ 5,4/ 6,18)
- 8 x **justifié** (Gal. 2,16.16.16.17/ 3,8.11.24/ 5,4)

Seite 03

CONTENU ET CLASSEMENT

Classement	Chap. 1,1-10
introduction et salutations de bénédiction	Chap. 1,1-5
réprimande sur la versatilité des Galates	Chap. 1,6-10
<u>1. Paul se révèle en tant qu'apôtre vrai de Jésus Christ</u>	Chap. 1,11 bis 2,21
Origine Divine de son apostolat	Chap.. 1,11-24
reconnaissance à travers les anciens apôtres à Jérusalem	Chap. 2, 1-10
Sauvegarde de son apostolat envers Pierre	Chap. 2, 11-21
<u>2. Paul proclame le vrai évangile de Jésus Christ</u>	Chap.3,1-18
expérience personnelle des Galates (réception de l'Esprit)	Chap. 3,1-5
justification de la foi d'Abraham (en tant qu'exemple)	Chap.3,6-14
la promesse reste, indépendamment de la loi.	Chap. 3, 15-18
<u>3. La position de la loi dans la maison de Dieu</u>	Chap.3,19 bis 4, 31
le but de la loi (éducation centré sur Christ)	Chap.3,19-29
La servitude de la loi (la filiation à travers la grâce)	Chap. 4,1-7
La rechute des Galates (à travers le formalisme)	Chap. 4,8-20
la loi ou la foi (Ismaël et Isaac)	Chap.4,21-31
<u>4. conséquences morales de la justification par la foi</u>	Chap. 5,1 bis 6, 10
La certitude de la liberté (restez-y fermement!)	Chap.5,1-12
L'opération de la liberté à travers l'amour du prochain.	Chap. 5,13-26
Le fruit de la liberté: se dire mutuellement les choses	Chap.6,1-10
<u>5. chapitre final</u>	Chap. 6,11-18
La croix de Christ est la dernière gloire de Paul	Chap. 6,11-17
La grâce soit avec vous tous	Chap.6,18

Mot clé: „liberté“

verset clé: „Tenez vous donc ferme dans la liberté à l'égard de laquelle Christ nous a affranchis, et ne vous soumettez plus au joug de la servitude!“ (Gal. 5, 1).

DIVERS

L'actualité de l'épître

A première vue il peut sembler que l'épître aux Galates, avec ses discussions concernant les lois et la grâce, la servitude et la liberté, puisse avoir peu d'intérêt pour nous. Aujourd'hui, personne ne pense plus à se rattacher au peuple d'Israël pour être sauvé! Personne ne considère plus la circoncision comme étant indispensable pour accéder au salut! Mais la cause profonde de l'erreur persiste.

N'y a-t-il pas également de nos jours, de nombreuses personnes qui refusent d'aller à Christ sans faire auparavant de nombreux détours?

Elles s'efforcent de se convaincre que leur bonnes œuvres les justifient face à leurs péchés et leur permettent de paraître digne devant Dieu.

- Elles s'appuient sur une représentation incertaine de la miséricorde de Dieu.
- Elles croient en la nécessité absolue des sacrements pour obtenir le salut, etc...
- Elles croient à la nécessité de l'observation du Sabbat, des fêtes juives etc...

De tels avis contraires et contradictoires à la bible dominent beaucoup d'esprits, ainsi, l'étude de l'épître aux Galates ne représente pas une perte de temps.

Caractéristiques

- Le ton sévère et grave de Paul est dominant.
- Contrairement à ses habitudes, il débute l'épître sans un mot d'éloge ou de remerciement et ne demande pas l'intercession des fidèles.
- L'enseignement de la justification par la foi est représenté avec un sérieux, bien plus sévère que dans n'importe quelle autre lettre de Paul.
- La lettre est parvenue aux Galates avec l'écriture personnelle de Paul, un facteur externe qui avait probablement comme but de toucher profondément la conscience des lecteurs (Gal. 6,11).

Seite 04

Analyse détaillé et conception

Gal. 1,1-5 – introduction et salutations de bénédictions. Comme il était habituel dans ses anciennes lettres, dès le départ, Paul se situe comme étant l'expéditeur. Dans toutes ses lettres il se nomme Paul, bien qu'il s'appelait à l'origine „Saul“. Luc appela l'apôtre Saul jusque dans Ac. 13,7, puis après seulement encore Paul. Là, est conté la première conversion d'un païen, c.a.d **du prévôt Sergius Paulus**.

Le début de l'épître aux Galates est d'une part assez typique pour une lettre qui vient de Paul, et d'autre part, très inhabituelle. Car, comme nous l'avons dit, les renseignements habituels concernant l'auteur et les destinataires de la lettre, ainsi que les formules de salutations traditionnelles sont bien présentes, mais nous **déplorons la formulation de remerciements** ainsi que la louange aux fidèles, qui ne manquent dans aucune lettre écrite de Paul. Du fait que la liste des salutations habituelles manquent, même à la fin de la lettre, nous pouvons déduire que l'apôtre a voulu réduire à son minimum le contact avec la communauté, car ils n'étaient pas loin d'être rejetés, pour ne plus compter comme étant son église.

En tant qu'expéditeur de la lettre, Paul ne se nomme que lui même et ajoute à son nom le titre « d'apôtre ». Ce qui est mentionné ensuite dans Gal. 1,15-27 et expliqué. Il explique qu'il n'a pas été envoyé par Jésus Christ homme terrestre, mais par le ressuscité.

La brutalité des mots d'entrée confronte immédiatement le lecteur avec le thème principal, c.a.d les attaques de l'apostolat de Paul.

Ananias était à ses côtés dans un service pastoral (Ac. 9,1-18), et Barnabas l'introduisit dans la communauté de Jérusalem et vers les autres apôtres (Ac. 9,26-28). Mais il fut appelé par Jésus Christ et par Dieu le Père. Rien que cela déjà, c'était toute sa dignité et son autorité. Celui qui doute de l'appel de Paul touche à ses fondements spirituels, c.a.d, à la réalité de Jésus ressuscité. Oui, plus encore, à l'action de Dieu lui même, qui a équipé Christ de toute l'autorité et de toute la puissance lors de la résurrection, cette personne qui douterait serait alors tentée vers un scepticisme. Paul répondit à ceux qui le critiquaient en soulignant l'autorité de Dieu. En tant qu'apôtre et envoyé de Dieu il n'avait finalement pas besoin de se défendre ou de se justifier lui même .

Paul se tenait en effet dans un appel particulier, mais il était aussi impliqué et lié dans la communauté de ses frères. Par conséquent il écrit: **..... et tous les frères qui sont avec moi**“. Son autorité en tant qu'apôtre ne fut pas diminuée pour autant mais encore approfondie d'avantage. Il ne marchait pas seul, et il n'était pas non plus un représentant d'une théologie particulière. La désignation: „théologie Paulinienne“, est trop

souvent utilisé, en vain, pour destituer Paul face aux autres messagers de l'évangile et le remettre en question.

Avec la désignation de: « tous les frères », Paul clarifia qu'il ne représentait pas une sois disant « opinion Paulienne particulière » mais qu'il se savait participant de ce chœur que forment tout les témoins de Jésus. Et l'autorité des témoins de Jésus Christ repose sur **trois piliers**:

- Sur la procuration par Jésus Christ lui même/
- Sur l'ordre dans la communauté de Jésus et
- de la façon de vie personnelle à chacun.

Et ainsi, cet ordre est l'ordre le plus approprié. Tous les frères qui étaient avec lui se joignirent à ses salutations, sans pour autant apparaître en tant que co- auteurs de la lettre.

Les **données vers les récepteurs**: « **aux communautés de Galatie** » caractérisent la lettre en tant que lettre circulaire ecclésiale. Il paraissait étonnant que Paul n'eut envoyé de lettre d'avertissement aux faux docteurs. En fait, Il ne s'expliqua que très peu de temps avec eux. Il s'adressa directement aux églises elle même. Sa lettre n'était donc pas une lettre privée, mais prévue pour une lecture publique d'une certaine lettre d'enseignement apostolique, lors d' assemblées communautaires.

L'autorité de son ministère apostolique et de celui de ses frères se trouvait dans ces lignes.

On ne peut discuter et décider de vraie ou de fausses doctrine dans un litige d'un discours privé.

Ceci est l'affaire de toute l'église de Jésus et cela, entièrement et publiquement, ce que Paul souleva ici.

Gal. 1-2 contredit à tous les égards la revendication juive de la circoncision et de l'obéissance des lois.

Dans la lettre aux Galates, Paul ne défend **pas** en première ligne son apostolat et sa personne, mais bien plus l'être et les fondements théologiques de son évangile qu'il proclame.

Les allégation apparues en Galatie contre Paul, sont résumé ainsi:

Paul rejette les lois – par conséquent il essaye de faciliter la vie à ceux qui le suivent – par conséquent il aimerait être populaire – par conséquent il n'est pas sûr de lui même – par conséquent il ne faut pas lui faire confiance – par conséquent ses prêches doivent être rejetés – par conséquent les Galates devraient accepter le message des adversaires de Paul et accepter leurs positions et attitudes.

Le ministère de l'apôtre Paul était fortement attaqué en Galatie. Il n'était pas question de droits apostoliques, de dons spirituels et d'éloquence dans le langage en Galatie, mais du contenu pratique de l'évangile proclamé par Paul. Il n'annonce pas la thora mais Christ, le ressuscité. Par conséquent, une fois de plus il établit en toute clarté, son évangile pagano- Chrétien controversé vers une autorité ultime et définitive en Galatie. Il recourt ainsi à la plus ancienne confession Chrétienne d'origine. Ainsi il élargit et Christianise l'image du Dieu d'Israël et qualifie Dieu comme étant celui qui sauve définitivement de la mort et de la perte. Avec cette profession de foi, Paul détermine le monde et l'histoire de façon nouvelle. Paul voit un renouveau en toute chose, suite à la résurrection de Jésus/ tout ce qui était, est vieilli à présent. Seite 05

Au vers 3 il souligne la „grâce“ de Dieu. C'est le commandement supérieur lorsqu'il s'agit de la justification biblique. Pour l' apôtre, il découle que nous avons tous le même Père et que Dieu n'est pas seulement le Père de Jésus Christ mais aussi celui des Chrétiens.

Pour Paul, avec la crucifixion de Jésus, se profile un temps nouveau pour le monde (Gal. 1,4/ 2.Cor. 4,4/ Eph. 2,2/ Jn. 12,31). Le règne du péché et de la loi est terminé (Gal. 3,19), les tyran éliminés et la porte du royaume ouverte (Rm. 14,17/ Col. 1,13/ Eph. 5,5). Cependant, la libération entière et complète, la résurrection des corps, ne seront effectifs que lors du retour de Jésus (Comp. Rm. 5-8).

Et tout cela se passa et se passe selon la volonté de Dieu. Cette „Doxologie“ (Louange à Dieu) se finalise par un „Amen“ de Paul.

Ceci est d'entrée, une indication claire de la loyauté de l'initiateur de l'évènement du salut. D'ailleurs, dans l'introduction aucun remerciement ne s'en suit, ce qui indique clairement que ceux à qui s'adresse ce message sont dans un chemin d'égarement. Ils nécessitent au contraire un approfondissement du cœur de l'évangile.

Gal. 1,6-10 – Réprimande de la versatilité des Galates. Les celtes (Galates) aimaient les nouveautés, et le tempérament celtique était très inconstant. Lorsque les enseignants judaisants passèrent en prêchant le salut par les œuvres et dans la nécessité de la circoncision, les Galates acceptèrent bien à tort, et avec empressement ces nouvelles opinions (Gal. 1,6). Paul avait entendu parler de leur état de rupture.

Nous ne savons pas comment l'apôtre Paul avait été au courant de l'état en Galatie. Paul s'étonna. Son étonnement (sa surprise) peut se comprendre, du fait que le comportement des Chrétiens de la Galatie n'était pas conforme à ses attentes à lui.

Ils sont arrachés (tombés) de celui qui les a appelé par grâce (ou: au travers de la grâce). Selon Paul, les Galates ont été arraché à un **„autre évangile“**. Ceci est de l' „infidélité“ envers l'évangile (Comp. Gal.1,6-10)

et 2,11-21) et une abnégation de Jésus. Cet « autre évangile » et ce « judaïsme renaissant » est périmé pour Paul.

Ce n'est pas une nouvelle « rédemptrice et libératrice ». Seul l'évangile de Jésus, le fils de Dieu, est authentique. Au v. 7 l'apôtre se corrige de suite en précisant qu'il n'y a pas d'autre évangile que celui-ci, évangile qu'il leur a prêché en raison de la révélation de Jésus (Comp. 1. Cor. 15,11/ Rm. 1,1/ 1. Cor. 1,17).

Dans l'épître aux Galates, nous pouvons observer l'attitude inhabituelle, fortement négative de Paul face aux lois religieuses juives. Ces attitudes négatives doivent se comprendre au travers d'un contexte d'un arrière plan historique et d'une discussion de l'époque (concile apostolique etc...) en ce qui concerne l'inclusion des païens dans le salut de Dieu.

L'excitation de l'apôtre (dans Gal. 1,8 „un autre, aucun autre évangile ou un évangile opposé“) laisse supposer que la différence de l'évangile prêché par lui même est importante. Un enseignement opposé à l'évangile réel que prêche Paul, n'est, dans tous les cas, pas un évangile, même s'il était prêché et proposé par Paul lui même ou par un ange du ciel. Car tous deux sont sensés connaître le mieux l'évangile, étant porte parole de Dieu et envoyé de Jésus Christ .

Pour une telle erreur de proclamation, tous deux percevraient plutôt une malédiction.

La répétition de la malédiction au verset 9 montre que l'affaire est sérieuse pour lui. Il ne s'agit pas uniquement d'une divergence d'opinion, mais de la menace du salut vers ceux à qui il s'adresse.

En outre, il n'est pas exclu que Paul supposait déjà, lors de ses anciens séjours en Galatie, qu'une telle apostasie pourrait survenir chez eux, lorsqu'il leur écrit: „**ce que vous avez reçu**“, au lieu de „ce que nous vous avons annoncé“.

Il souligne explicitement (Gal. 1,10-12), que l'évangile qu'il prêche ne vient pas des hommes, mais de Jésus Christ lui même. Pour cette raison aussi son entrée avec autant de hardiesse, du fait que son évangile est le seul évangile vrai et qu'il n'y a pas d'autre évangile à côté de celui-ci, qu'il soit d'une version différente ou opposé. Dans son exposé il conclut qu'un tel évangile ne peut mériter cette désignation en tant que tel, car l'évangile est une bonne nouvelle, une nouvelle joyeuse.

Comme critère, Paul explique qu'il ne veut pas seulement « gagner des hommes » ou « faire plaisir aux hommes » . Il est un « serviteur de Jésus Christ », et il n'essaye pas de plaire aux hommes.

Il n'essaye pas non plus de « **persuader** » des hommes. « la persuasion » est toujours qqe chose de négatif et c'est un processus de baratin, qui est contraire à la loi fondamentale sainte du libre arbitre, même s'il s'agit de la foi à l'évangile de Jésus.

Le fait de vouloir „**persuader**“, peu importe pour quelle raison, était toujours l'activité habituelle des charlatans religieux, qui à l'aide de magie, de leurres, d'incantations, d'anathèmes etc... voulaient influencer les Dieux à les servir, ou les hommes à servir Dieu.

Celui qui proclame l'évangile, a Dieu de son côté et non les hommes, qui eux, trouverons probablement l'évangile offensante et la rejeterons, ce qui arriva très souvent à Paul

Pour Paul, il ne s'agit absolument pas de la « bienveillance des hommes », mais de la « bienveillance de Dieu » . C'est pourquoi il s'exprime: „je ne cherche pas à gagner les hommes, mais je cherche à gagner Dieu.“

Même le dernier des critiques doit constater ici, que Paul n'est pas un séducteur et qu'il ne veut s'insinuer dans aucune bonne grâce. Il se voit comme étant le "serviteur de Christ". En tant que tel il ne sert que Jésus Christ, qui est son « Seigneur » (Comp. Gal. 1,3). Les termes "**serviteur**" et "**Seigneur**" laissent transparaitre l'esclavage antique: un seigneur qui est riche, par exemple un grand propriétaire de terrains, possède des esclaves qui doivent le servir et dont il peut disposer.

Seite 06

La métaphore de l'esclave dans Gal. 1,10 semble influencé par Jérémie et Esaïe. Et le terme "serviteur de Christ" est entendu ici comme un titre honorifique.

Paul s'accapare ici le thème traditionnel de l'ancien testament du « serviteur de Dieu », en tant que titre honneur. Et d'un autre côté, il revendique selon les structures de carrière anciennes, le statut d'un esclave de haut rang, qui prend part à l'honneur et à l'autorité de son maître.

Gal.1,11 jusqu'à 2, 21 – Paul se révèle en tant que véritable apôtre de Jésus Christ

Gal. 1,11-24 – Origine Divine de son ministère. Paul révèle le caractère unique de l'évangile qu'il prêche en soulignant explicitement qu'il n'est pas d'origine humaine. Ainsi il se démarque des enseignements de ses adversaires. Dans Gal. 1,11-17 il en fait le thème de sa discussion au travers de son appel particulier. Et dans Gal. 2,1-10 il raconte de quelle façon son appel avait été également reconnu par les autres apôtres. Paul souligne l'indépendance de son apostolat et de son évangile.

Il soulève également l'accord et l'unanimité fondamentale – en tant que signe extérieur de l'unité de l'église – avec les apôtres à Jérusalem qui étaient là avant lui. D'où la relation ambiguë à propos du terme de "piliers"

de Jérusalem. D'un côté il souligne l'origine Divine et non humaine de son évangile et les limitations de contacts vers les "piliers", d'un autre côté il témoigne de sa volonté de soumission en allant proclamer son évangile à ces "piliers". Les relations n'étaient pas exemptes de tensions comme le montre le conflit avec Pierre/ Céphas. Il est intéressant de noter la façon d'agir de Paul dans le règlement de ses conflits.

Paul renvoie l'évangile proclamé, à une révélation de Jésus Christ, qu'il considère comme étant un événement de vie de son appel. Dans l'expérience de cet appel, il reste bref dans le V. 15-17. Auparavant, dans les versets 13-14, il en vient encore à parler de son passé, avant l'expérience de sa conversion. Pour souligner l'importance de l'expérience de la conversion de sa vie, Paul raconte en premier lieu son cheminement, avant cette expérience Divine qu'il vécut.

Son ancien cheminement dans le judaïsme était connu de tous ses lecteurs, car ils avaient déjà entendu parler de lui. Tous savaient que Paul persécutait l' « église (de) Dieu sans mesures » et qu'il mit toute son énergie dans la persécution et la destruction de l'église. Nous ne savons pas si Paul avait été poussé ou délégué dans la persécution des judéo- Chrétiens avant sa conversion, ou s'il entreprit volontairement cette persécution. Lui même disait "je persécute", ce qui laisse supposer qu'elle n'était pas un fait unique, mais que ce fait s'est prolongé sur une période assez longue dans le temps, et que la persécution était délibérée et acharnée.

La conversion et l'appel de Paul est le modèle pour la conversion d'Israël vers le Seigneur.

Paul était un „juif de la diaspora“. Il était très ancré dans un patrimoine historique et religieux de son peuple. Dans la période précédant sa conversion, il était un élève intelligent et progressa dans ses études avec plus de facilité que les élèves du même âge. Il se réfère ici à la sévérité avec laquelle il reçut les révélations du Père. Finalement le judaïsme était bien plus connu de lui, face à ces révélations et en comparaison à celle-ci.

Il était particulièrement „zélé, et il entreprit de faire lui même justice lors d'infractions dans la thora, comme lors de la lapidation d'Étienne – jusqu'à „ son heure à Damas“. Dans Gal. 1,15-17 il parle de l'expérience de la révélation ultime, qui provoqua sa conversion.

Ce fut le point de départ de sa prédication, qui n'était en aucune manière le résultat d' hommes ou d'œuvres humaines, mais uniquement le résultat de la grâce de Dieu.

Cette révélation de Jésus Christ marque la vie entière de l'apôtre. On dit qu'il avait été choisi dès le ventre de la mère, donc dès sa naissance, mis à part et appelé pour proclamer les révélations de Dieu. Avec cette mise à part, il (se) souvient de l'appel du prophète Jérémie (Comp. Jr. 1,5) et du "serviteur de Dieu" du livre d' Esaïe (Comp. es. 49,1.5).

Et de cette façon, Paul essaye de faire comprendre clairement que son message vient uniquement de la révélation de Christ et non d'une tradition ou d'un enseignement humain quelconque (Comp. Gal. 1,10-12).

Il est frappant de constater que Paul n'attache jamais une grande valeur à sa conversion mais il la met toujours fondamentalement en relation avec son apostolat. Il nous parle aussi de sa **première visite à Jérusalem** qui servit exclusivement dans un but d'enseignement pour les „piliers de l'église“ - particulièrement à Pierre et sa situation sociale élevée.

Pour quelle raison Paul voulait-il connaître Céphas et non pas un autre apôtre, reste à éclaircir. Dans 1.Cor. 15,5 nous voyons que Céphas était le premier auquel Jésus Christ ressuscité était apparu- et ceci avant l'ascension de Jésus. C'est après seulement qu'il apparut aux « douze », les douze personnes formant le cercle des disciples les plus proches de Jésus. Céphas faisait parti de ce cercle d'apôtres, de sorte qu'il vit deux fois Jésus ressuscité, (dans la supposition qu'il était présent avec les douze ce jour là).

Le texte ne nous dit pas ce que Paul a fait chez Céphas durant ces quinze jours.

Si l'on y voit, dans la lumière de la révélation de Jésus Christ, une visite à Damas, on suppose que cette révélation aurait au moins été abordée. Probablement aussi que la rencontre entre Jésus ressuscité et Céphas avait été abordée et qu'il y eut ainsi un échange de récits d'expériences. Il ne s'agissait sûrement pas de donner des conseils sur le contenu des prédications de l'évangile, car Paul avait reçu l'évangile, selon Gal. 1,12, uniquement par une révélation de Jésus Christ. Il est possible aussi que Céphas ait parlé de son propre apostolat en tant qu'apôtre ainsi que de la vie de Jésus jusqu'à sa crucifixion. Nous ne pouvons dire dans quelle mesure ils auraient pu discuter des aspects d'une mission ultérieure ou des activités de Céphas dans la mission durant ces quinze jours, tout ceci n'étant pas très clair.

Seite 07

Pierre était le premier témoin apostolique du ressuscité, et Paul le dernier ici (1.Cor. 15,5.8).

Paul devait sûrement avoir une intention importante lors de la visite chez Pierre/ Céphas. **Pierre** était l'appelé pour Paul – l'appelé- de celui qui est terrestre et ressuscité. Il voulait sûrement s'accorder avec lui. Par la suite il rencontra encore **Jacques**, (bien que celui-ci ne faisait pas parti de ce Jésus terrestre et des douze, car il ne croyait pas encore en Jésus avant la résurrection de Jésus), il était le frère « biologique » de Jésus et le chef (local) de la communauté de Jérusalem après la pentecôte. Lors de la réunion avec **Pierre** et **Jacques**, Paul du probablement les informer de sa mission auprès des païens et rattraper ainsi les bénédictions omises.

Lors de son séjours dans ces deux régions il n'avait pas la fonction de qq'un venant de la congrégation de Jérusalem et envoyé officiellement. Tout comme Paul, qui avait voyagé de sa propre initiative vers Jérusalem en tant que personne privée, il aura probablement œuvré en Syrie et en Cilicie en tant que personne purement privée.

Paul ne dit pas pourquoi il visita justement ces deux régions. Le facteur décisif était sans doute qu'il y avait la ville de **Damas** et de **Tarse** dans ces deux régions. Damas avait joué un rôle important en ce qui concerne la conversion de Paul, et Tarse était son lieu de naissance (Comp. Ac. 9,11/ 21,39).

Paul dit clairement qu'il n'œuvra pas dans les environs de Jérusalem ("Judée").

Dans Gal. 2,2 nous voyons que Paul concentre sa mission auprès des païens. A partir de là, Gal. 1,22 nous dit probablement, qu'il a laissé le travail missionnaire auprès des juifs, du moins en Palestine, à d'autres missionnaires.

La **deuxième visite à Jérusalem** eue lieu environ plus de dix ans plus tard, dans la reconnaissance explicite de la mission de Paul, et dans un service fait dans le renoncement de la circoncision et des lois. Pour lui, la révélation de Jésus Christ à un but très précis: Il doit proclamer Jésus **auprès** des juifs. La proclamation doit se passer dans la région des peuples! Dans ce contexte, le fait que Paul n'a pas évangélisé également les païens en terre promise devient compréhensible, aussi pourquoi il n'avait pas de peine à prêcher régulièrement dans des synagogues se trouvant dans des pays païens. Paul devait prêcher l'évangile aux païens en dehors du pays d'Israël.

Nous ne savons pas à quel endroit Paul avait séjourné en Arabie.

De Damas, Paul est parti ensuite vers l'Arabie. Il se pourrait que se soit le mont Sinaï (Comp. Gal. 4,25), qui appartenait également à l'Arabie à l'époque, ou peut être Petra. La question se pose aussi de ce qu'il fit en « Arabie ». S'était-il retiré là bas pour méditer spirituellement les événements de la révélation? Peut être qu'il s'est retiré au mont Sinaï, à l'endroit même où Moïse reçut les dix commandements de Dieu (Comp. Ex. 19-20) et aussi tous les « écrits de la loi » selon la révélation juive ainsi que les « lois orales » (Comp. Les observations de Gal. 1,14)?

Ce qui n'est pas clair non plus est le fait que Paul retourne à Damas après avoir été en « Arabie ».

Probablement parce que c'était l'endroit où s'était déroulé pour lui la révélation de Jésus Christ, (Comp. Ac. 9,1-9) et de là, il voulait débiter et recommencer ses activités missionnaire (Ac. 9,19b-20).

Il existe de nombreuses suppositions pour expliquer le fait qu'il soit allé dans le désert « en Arabie » et non à Jérusalem.

Il voulait être seul dans la solitude avec Dieu, pour méditer et se préparer ainsi à sa mission auprès des païens. Pour ne pas s'entretenir de la „chair et du sang“. Il voulait se situer, se placer dans la tradition de Phinéas et d'Élie. Phinéas (Comp. Num. 25,7-13) comme Élie (Comp. 1 Rois. 19,14) étaient zélés, de la même fougue que Paul. Peut être que Dieu voulait-il que Paul prenne des distances face à son zèle – comme à l'époque Élie – et l'écoute nouvellement, en ayant acquis plus de maturité, comme anciennement Élie (Comp. 1 Rois. 19,15), avec une nouvelle mission et une nouvelle onction dans le lieu de son appel.

Gal.1.23,24 Les croyants en Judée, entendirent parler du changement d'attitude de Paul par des tiers et ils attribuèrent cette conversion à Dieu et le louèrent pour cette raison.

Paul ne prêcha pas en Judée, car à l'époque, il persécutait les croyants là bas et avait causé de grands tords aux églises (Gal. 1,13). Paul voulait exprimer que les croyants de la Judée savaient que Paul allait avoir une mission différente de Dieu, que celle de les enseigner et de leur prêcher l'évangile. Par conséquent, il souligne qu'il doivent « **louer** » et glorifier Dieu pour cela, pour le fait qu'ils étaient soulagés parce qu'ils n'avaient plus à affronter l'ancien persécuteur avec des sentiments partagés. Paul veut dire indirectement qu'il y avait une raison, au fait que Dieu l'envoya maintenant vers les païens au lieu de l'envoyer auprès des juifs. Plus tard, Paul collecta de l'argent pour les pauvres de la Judée, qui avaient tout laissé et qui étaient partis et qui étaient devenus pauvres, en partie aussi à cause de ses fautes.

Gal. 2, 1-10 – Reconnaissance grâce aux apôtres d'origines à Jérusalem. Entre temps, environ 14 ans s'étaient passées vers Paul, **entre la première et la deuxième visite à Jérusalem** et son histoire avait déjà été adopté ainsi. Paul avait œuvré entre temps à l'église d' Antioche et de là, il a été envoyé comme missionnaire (vois Ac. 13-14).

Seite 08

Puis surgit une dispute entre Paul et Barnabas (Ac.15,36-41). A Antioche, il y eu une séparation et un conflit (Gal. 2,11-14). Indépendamment de la communauté d'Antioche, Paul avait effectué son travail missionnaire

et fondé des communautés en Galatie en Macédoine et en Achaïe. Et cela, avant le concile des apôtres à Jérusalem.

L'épisode de Barnabas et la séparation avec l'église d'Antioche était probablement la raison du concile des apôtres (rencontre).

Lors de sa deuxième visite à Jérusalem, il avait « soumis » une fois de plus, sa façon d'œuvrer en tant que missionnaire à l'assemblée des anciens de l'église, pour approbation (dans un sens usuel de communication entre amis ou entre personnes de même rang). Il était certain de sa mission et de l'évangile venant de Jésus. Après une longue discussion mouvementée, les frères se sont laissés convaincre de ne pas imposer d'autres « charges » aux paganos Chrétiens. Cette décision n'atteignit manifestement que les Chrétiens en dehors d'Israël. La raison était, qu'il n'y a pas de déclarations claires dans la thora en ce qui concerne la coexistence entre **juifs** (Chrétiens) et **païens** (Chrétiens) en dehors d' **Israël**. A l'origine, ce n'était pas prévu par Dieu. Car Israël été déjà détruit, mené en captivité et dispersé alors parmi tous les peuples.

Lors du « concile des apôtres », le **statut de Paul en tant qu'apôtre** n'avait pas été examiné ni confirmé. Il était seulement question à ce que les païens devaient faire pour appartenir au peuple de Dieu.

Lors du concile des apôtres, les apôtres reconnurent la « grâce » donné par Dieu, grâce donnée maintenant à tous les hommes. Lorsque Jacques, Céphas et Jean reconnurent cette grâce, ils donnèrent la main droite à Paul et Barnabas. Il s'agissait d'une action symbolique qui avait affermie l'église. Il est déclaré: qu'au travers de leur mission auprès des païens, Paul et Barnabas ne sortirent pas de l'église mais ils y restèrent. Il n'y a qu'une seule église, à laquelle appartenait Jacques, Céphas et Jean ainsi que Paul et Barnabas. Grâce à la mission, les juifs comme les païens peuvent accéder à l'église de Christ. Il n'est pas nécessaire que les paganos- Chrétiens soient circoncis et qu'ils suivent les commandements et les lois juives. **A partir de maintenant les Juifs- et la mission en faveur des païens sont en égalité côte à côte .** La mission auprès des juifs est du domaine de Jacques, Céphas et Jean. En ce qui concerne cette mission auprès des païens, Paul et Barnabas sont les responsables. Ici nous voyons émerger deux domaines très différents d'action, qui sont poursuivis dans une unité de compromis spirituel (rabbinique).

Paul utilise ici le terme "**estimé**" de façon „ironique“, qui donne l'impression ici, que Paul s'était soumis à l'autorité des chefs des communautés de Jérusalem. Il pouvait facilement le faire, car ceux qui étaient « estimés » n'avaient rien imposé à Paul. Ses actions et ses œuvres missionnaires précédente étaient les bien venus et appréciés sans restrictions.

L'apôtre remonte du passé allant vers le conflit présent avec ses opposants. Il précise qu'il n'y a pas de doute à avoir en ce qui concerne la légitimité et le bien fondé de ses actes. D'ailleurs nous pouvons voir indirectement dans le texte, (Gal. 2.6) que ceux qui sont « estimés » au moment de la rédaction de celui-ci vivaient encore, et auraient pu être questionné à tous moments.

D'après Gal. 2,7 , ceux qui étaient « estimés » fortifièrent plutôt l'apôtre Paul dans la légitimité de ses actions, car ils avaient vu la grâce qui lui a été donné par Dieu.

En ce qui concerne le thème de la circoncision, Paul n'adhère pas. Car ce n'était qu'un signe pour „Israël“, relié avec l'implication de trouver et d'appliquer des lois et des commandements, comme on pouvait les trouver dans la thora (cinq premiers livres, de la genèse au Deutéronome). Ce qui était d'ailleurs limité au pays d'Israël/ Canaan. Depuis la destruction du temple etc... ces choses ne furent plus possible. Depuis l'accomplissement de la loi à travers Jésus cela n'était plus nécessaire.

Car celui qui **est en Christ** maintenant, il est devenu participant de l'œuvre accompli de Jésus. (Christ signifie “vérité venant de Dieu” ou “le véritable oint de Dieu”). Le fait qu'il « circoncis » tout de même **Titus** (le seul pagano- Chrétien), et qu'il débattit encore de la circoncision, provient du fait qu'il voulait l'emmener à Jérusalem et en Judée et qu'il voulait servir là bas.

C'était une conséquence purement pratique. Pour la Judée, le pays de la promesse de Canaan, les apôtres n'ont pas abrogé la « circoncision », et Paul accepta pleinement et entièrement. Pour les nations, c'est l'alliance de Dieu avec Noé qui était l'alliance valable (ils ne devaient conserver que ces conditions là) et non l'alliance que Dieu avait conclue avec Israël. Cela aurait été l' « esclavage » du reste des hommes et des nations.

C'est pourquoi, Paul nomma les faux docteurs qui s'étaient glissés parmi eux des « **faux frères** » ceux qui voulaient entraîner les croyants en Jésus à devenir également des « juifs ». Paul disait lui même qu'il n'aurait pas donné cours, à aucun moment, aux exigences de ces « faux frères » (littéralement: pas une heure).

Pierre et Paul sont sur un pied d'égalité dans leurs droits.

La proclamation de l'évangile auprès des juifs est confiée à Pierre.

Tous deux ont reçu le privilège de proclamer l'évangile, et dont les régions de proclamations de l'évangile sont clairement définies:

- Pierre prêche auprès des circoncis, les juifs.
- Paul par contre, prêche auprès des incirconcis, les païens.
- Tous deux ne sont pas envoyés par des hommes.

Seite

09

D'après Gal. 2,8, Dieu donna à Pierre comme à Paul la puissance et la force pour le „**service apostolique**“. Dans 1.Cor. 12,6/ Ph. 2,13 Paul écrit que en ce qui concerne ses compétences apostoliques, toute la gloire revient à Dieu seul (Comp. Gal. 1,15/ Th. 2,12/ 5,24/ Rm. 9,12 et aussi Gal. 1,16/ Ac. 9,1-9), du moins il part clairement dans le texte de Rm.15,18-19 du fait que Christ a agit à travers lui en ce qui concerne la mission auprès des païens.

Le fait que **Pierre** n'est présenté qu'en deuxième dans Gal. 2,9, se laisse expliquer par le fait que lorsqu'ils étaient ensemble à l'époque, c'était Jacques le chef déterminant de l'église de Jérusalem et ce n'était pas Pierre.

Dans Gal. 2,7-8 il y a comme un accord entre Pierre et Paul, un accord qui avait eu lieu officiellement lors de la première visite de Paul à Jérusalem.

Gal. 2,10 avertit de **ne pas oublier les „pauvres“**. Cela signifie aucune obligation spirituelle ou condition pour la mission auprès des païens. Sorti de la pensée de l'unité de l'église, il s'agit d'avantage ici d'une demande. Ce qu'étaient les « pauvres » et qui ils étaient sont des questions qui restent encore sans réponses. Il ne pourrait s'agir que d'un « titre honorifique ».

Cela peut définir aussi ceux qui renoncent à tout pour l'évangile et ceux qui apportent des offrandes ou qui apportaient des offrandes. Paul souligne qu'il s'est efforcé de travailler avec zèle pour se conformer à la demande. Effectivement, et à plusieurs endroits de ses lettres, il parle (Comp. 1.Cor. 16,1-4/ 2.Cor. 8-9/ Rm. 15,25-29) d'une collecte d'argent (collecte). Celle-ci est pour les « saints » (Comp. 1.Cor. 16,1.3) ou les « pauvres » parmi les saints (Comp. Rm. 15,26) à Jérusalem.

Pour soulager la détresse, il faut maintenant rassembler de l'argent, d'où cette collecte en tant qu'offrande unique de la grâce et non imaginé comme une collecte d'un impôt durable. (pour le détail de la collecte voir les observations dans 1.Cor. 16,1.3) Au moment de la rédaction de l'épître aux Galates, Paul avait déjà organisé la collecte dans des parties lointaines de sa zone missionnaire, y compris en Galatie (Comp. 1.Cor. 16,1). Il n'est pas dit clairement qu'elle était déjà finalisée. Du fait que Paul parle de ses efforts assidus, nous dit seulement que la collecte était déjà, du moins, fort avancée. Ce qui est certain, c'est qu'on en parle plus du tout dans l'épître aux Galates, cela peut indiquer la fin de la collecte (du moins en ce qui concerne la Galatie).

L'épître aux Galates a probablement été écrit après les deux lettres aux Corinthiens, et lors de sa rédaction, la collecte était encore en cour, mais devait être ajouté à la suite de la fin des deux lettres.

Ce qui est incertain: est ce que la lettre aux Galates doit être datée après la lettre aux Romains, là où la réception de l'argent collectée était attendu de façon imminente à Jérusalem?

Avec Gal. 2,1-10 Paul débute une toute nouvelle phase de son travail missionnaire, en harmonie et en conformité avec Pierre, en raison d'une révélation Divine (ou de l'église primitive).

Suite aux accords du « concile des apôtres », Paul a renoncé à la mission auprès des païens à condition que Pierre l'entreprend parallèlement et personnellement. Cette mission était indispensable pour Paul. Ce partage de la tâche permit à Paul de fonder des communautés libérées des lois. Ainsi, Il ne mit pas en danger l'existence des communautés judéo- Chrétiennes qui vivaient sous la juridiction juive. En même temps il permit l'expansion à l'universalité, la mission mondiale de Paul explosant les barrières politiques et culturelles de la synagogue.

Les judéo- Chrétiens s'étaient déclarés prêts pour une telle mission communautaire.

Chaque personne qui était juive et qui voyait de l'intérêt dans cet accord, n'aurait pas émis d'opposition. Paul n'avait pas donné cours à leur désir, à ce que les paganos- Chrétiens s'associent au judaïsme en payant des taxes au temple, mais il les a engagé à soutenir les « pauvres » de l'église primitive.

La **désignation de „pauvre“** repose probablement sur es. 61,1. et veut dire les communautés de Jérusalem et de la Judée, qui sont vues comme étant « pauvre » du fait de leur style de vie particulier (Ac. 1-5). Paul, dans les textes de Rm. 15,25-31/ 1.Cor. 16,1-4/ 2.Cor. 8-9/ Gal. 2,10 va s'occuper de façon particulièrement intensive des questions et des problèmes d'organisations qui sont reliés avec la collecte **pour les « pauvres »**.

La mention de la collecte, à la fin du rapport du synode missionnaire (concile des apôtres) confirme l'hypothèse selon laquelle la communauté de Jérusalem avait utilisé ici la compréhension ecclésiologique (Ecclésiologie est l'enseignement de l'église en tant qu'institution venant du monde, doctrine de l'église ou de la communauté). Ce n'est pas pour libérer les paganos- Chrétiens qui volent Israël (ou les juifs) de leur salut comme des « voleurs ». Ils redonnent consciemment à la racine. Et ainsi, ils ont dédommagé les communautés « judéo- Chrétiennes » pour leur sacrifice et leur dévouement. Ainsi ils ne payent plus de « taxes pour le temple ». La direction de l'église de Jérusalem a vu un avantage particulier en ce qui concerne l'approbation de la mission auprès des païens chez Paul. Ils s'attendaient à ce qu'il réplique face à ce qui l'attendait, avec le soutien des pauvres dans la communauté de Jérusalem. Ce n'est qu'à cette condition que les conseils et les chefs des communautés de Jérusalem cautionnèrent la mission auprès des païens, : **que les pauvres soient au centre de la mission.** Une telle revendication représenta une continuité de la sollicitude aimante de Jésus pour les pauvres.

Gal. 2,11-21 – il défend sa mission apostolique auprès de Pierre. Dans Gal. 2,1-10 était mentionné la discussion de l'apôtre Paul avec la communauté de Jérusalem. Spécialement aussi avec ceux qui étaient « estimés » en regard à la question s'il y avait des critiques en ce qui concernait la mission auprès des païens. Selon Paul, la mission auprès des païens avait été pleinement approuvée. Rien d'autre ne lui a été rajouté. Il ne devait penser qu'aux pauvres. Et cela sous forme d'une collecte pour Jérusalem.

Seite

10

A Antioche il y eu un « incident » (Gal. 2,11). Le comportement de Pierre pouvait se justifier en soi. Paul a probablement agit de la même façon dans d'autres situations (Comp. Rm.14,21/ 1.Cor. 8,13/ 9,20/ Ac. 16,3/ 21,26). Pierre fit l'hypocrite. Il n'était pas sincère et correct. Comme nous pouvons l'apprendre lors de la proclamation de l'évangile dans la maison de Cornelius, Dieu l'avait conduit de façon très différente. Parce que Céphas, le roc, s'était rendu coupable, Paul alla directement publiquement au devant de lui. Il fit cela de façon personnelle, face à face. Il ne pesta donc pas derrière le dos de Céphas.

Dans Gal. 1,6-10 Paul reproche aux Galates d'être infidèles à l'évangile. Dans Gal. 2,11-21 il reproche à Pierre/ Céphas, qu'il devait pourtant le connaître.

La gravité de cet **incident à Antioche** aurait pu être le facteur qui avait amené Paul et Barnabas à aller dans les délais les plus brefs à Jérusalem. Ils voulaient éclaircir l'affaire, sous l'impulsion du concile des apôtres. Pierre et " ceux de Jacques " doivent, en conséquence, être abordé publiquement par eux.

Les rapports et les conditions au sein du premier concile des apôtres n'étaient pas exemptes de tensions, comme le prouve le conflit entre Pierre/ Céphas. Su par tous, Luc avait passé le conflit sous silence. Juste avec qqes allusions, il minimisa les disputes les plus violentes. Par contre, les pères de l'église essayèrent de sauver malgré tout l'harmonie entre Pierre et Paul, parfois d'une manière plus ou moins violente.

Paul identifie la raison de l'hypocrisie de Pierre. C'est « l'arrivée de gens envoyés par Jacques » (Gal. 2,12). Auparavant, Pierre avait agit de façon approprié. Mais là, l'unité de l'église était ébranlée. Toute la discussion s'enflamma à cause d'une question, qui, vue à la lumière des choses, était insignifiante. Est ce que les païens et les judéo Chrétiens peuvent manger ensemble au cours d'un repas quotidien!? Oui mais dans quelle mesure peuvent ils manger ensemble le repas symbolique!?

Dans une vision judéo- Chrétienne, la situation est à nouveau différente: La décision de Jérusalem, d'autoriser la mission auprès des païens sans autres exigences, dit seulement que les paganos- Chrétiens ne relèvent d'aucune d'obligation envers les règlements alimentaires juifs. Cette libération n'existe cependant pas pour les juifs Chrétiens. Dans une vision judéo- Chrétienne, la vraie communion autour de la table n'est pas possible, sauf dans le cas uniquement de la possibilité du respect des lois alimentaires et des lois de purification chez les judéo Chrétiens. Si ces conditions ne sont pas appliquées, les païens et les judéo Chrétiens ne peuvent pas manger ensemble.

Lors de toute la discussion apostolique, le statut des judéo Chrétiens est resté inchangé. Au débat ne figurait que le rituel des paganos Chrétiens.

Du point de vue de personnes juives et d'un point de vue judéo Chrétien, les mets peuvent être impurs à cause de différentes raisons:

Les mets décrétés pourraient être en relation avec le culte des idoles païen (Comp. ex. 34,15). Même pour les paganos Chrétiens, se pose le problème de la recevabilité des mets et de la consommations de ces derniers qui sont impurs spirituellement et ainsi aussi le problème de la communion de table avec les païens (Comp. 1.Cor. 8,1-13/ 10,14-22). La viande ordonnée pourrait provenir d'animaux impurs (Comp. lev. 11,1-20). Même les fruits ou les céréales ne doivent pas être mangés sous certaines conditions (les dispositions individuelles de nourriture se trouvent dans Lv. 19,23-24/ 23,10.14). Finalement, les mets préposés pouvaient aussi être mal accommodés. C'est le cas par exemple, lorsque la viande n'est pas

saignée correctement (Comp. Lv. 17,10-14/ dt. 12,23-25.).

La préparation de la cuisson de la viande de chèvre dans le lait de sa mère, était également mal vu (Comp. ex. 23,19). Mais non seulement la nourriture pouvait être souillée, mais aussi par exemple les récipients dans lesquels les mets ont été conservé (Comp. Lv. 11,32). Les juifs et les judéos Chrétiens doivent se garder justement de ce qui est impur, parce que l'impureté est transmise.

Les nombreuses réglementations et rites de purification servent dans ce but, cela va du lavage des ustensiles au lavage du corps et de certaines parties du corps, comme par exemple les mains avant le repas (Comp. Marc. 7,2-4).

Céphas (Pierre) mangait avec les paganos Chrétiens avant l'arrivée des "gens de Jacques". On ignore si cela était volontaire ou s'il avait du se laisser convaincre.

Le passage au V. 14. est en faveur d'une certaine mesure de liberté. Dans tous les cas, Céphas ne mangait pas qu'une fois avec eux, mais plusieurs fois (Imparfaitement!), peut être à chaque fois et toujours. Son comportement changea cependant, « lorsque les gens de Jacques entrèrent ».

Qui étaient exactement les « gens de Jacques » qui entrèrent à Antioche? Leurs intentions ne sont pas écrites par Paul. Ils avaient peut être rendu une visite ordinaire à cette communauté d'Antioche. Cela a aussi pu se passer sous une certaine **forme de contrôle**. La seule chose que nous pouvons voir d'une façon claire, est que ces personnes étaient reliés d'une certaine façon avec Jacques, probablement le frère du "Seigneur", qu'ils l'estimèrent grandement et peut être qu'ils étaient envoyés par lui à Antioche.

Il est possible qu'ils aient participé à ladite entrevue à Jérusalem, mais ce n'est pas sûr.

De là, l'identification est faite avec les « gens de Jacques » et les « faux frères », devant lesquels Paul ne s'inclina pas. (Comp. Gal. 2,4-5).

D'ailleurs, il devaient être exactement comme les **"faux frères" des judéos Chrétiens convaincus**, qui étaient du moins critiques face à la pensée d'un Christianisme formé de païens. Ce qui est certain, c'est que leur venue avait une grande influence sur le comportement des judéos Chrétiens qui étaient déjà présent à Antioche.

Seite 11

Pierre s'était « retiré », il s'était « retiré », il s'est subitement mis à part, il était „changé“, ou alors il s'était ajusté et « adapté » aux « judéos Chrétiens » de façon réfléchie. Est ce tellement grave? (vois aussi. 1.Cor. 9,19,23)

Pierre avait raison et il avait bien agi à Antioche. Plus tard, Paul (1.Cor. et Rm.) accepte les façons de faire de Pierre et il les avait même recommandé.

Paul nota que Céphas craignait les « hommes judéos Chrétiens qui étaient avec Jacques », donc « ceux de la circoncision ». Les craignait-il vraiment?, cela est discutable. Probablement que leur position particulière au sein de l'église de Jérusalem pouvait l'intimidait. Il est plus probable encore, que pour le cheminement de Céphas, seul la situation avait changé et qu'il alla vers le chemin le plus simple. Jusqu'au moment de l'arrivée des « hommes de Jacques », le comportement de Céphas s'orienta vers la pensée de l'unité Chrétienne. Du fait qu'il était le seul invité juifs Chrétien dans une église qui était au moins partagé à moitié avec des paganos Chrétiens, (ou accompagné avec des juifs Chrétiens qui n'étaient pas forcément nommés), il s'orienta vers leurs pratiques et habitudes paganos Chrétiennes. Sinon, il n'aurait pas pu manger avec ses hôtes paganos Chrétiens. Et il aurait du se justifier ainsi devant eux du fait qu'il ne partageait pas le repas.

Mais lorsque les « hommes de Jacques » arrivèrent, la situation changea pour ainsi dire: le nombre des invités judéos Chrétiens augmenta. Les invités nouvellement venus se révélaient être des personnes bien implantés, et qui tenaient fermement à l'orientation de leur mode de vie précédent, formé de préceptes et de réglementations juives dans la continuité de ces derniers. Dans une vision judéo Chrétienne, il faut avouer qu'ils avaient de très bons arguments en leur faveur, de sorte que Céphas se vit dans une contraintes explicative puissante. Probablement que c'était cette pression justement qu'il craignait, pression de ces explications qu'il était redevable au « hommes de Jacques ». Son comportement et sa conduite seraient probablement rendus publics à Jérusalem et probablement dénoncés, décriés aussi. Naturellement il voulait éviter tout ceci.

Du fait qu'il était un « pilier respecté » de l'église (Comp. Gal. 2,9), il faisait attention. Par la suite, Céphas suivit le chemin de la moindre résistance. Habilement il évita une confrontation avec les hommes de Jacques, en partageant naturellement le repas avec eux. Paul interpréta sévèrement ces comportements contradictoires comme étant des comportements hypocrites. Nous ne savons pas dans quelle mesure le repas de Céphas avait influencé les discussions des invités judéos Chrétiens et des païens.

Au commencement, la foi était un cheminement d'échelons. L'action de Pierre montre clairement l'accord dans Gal. 2,9, comportant la liberté face aux réglementations pour les paganos Chrétiens, il comporte également les liens fondamentaux des judéos Chrétiens aux règles de la Thora. Il est frappant de constater que Paul ne critique pas les hommes de Jacques, mais uniquement le

comportement contradictoire de Pierre et de ses imitateurs.

Gal. 2,15-2 est inclut directement au contenu du v. 11-14 . Paul justifie à présent d'une façon théologique, la légalité et le droit de l'acte de manger ensemble entre païens et judéo Chrétiens.

Au temps du nouveau testament, le fait de partager le repas était un signe de communion intime. On se déclare solidaire avec les personnes avec lesquelles on dîne ensemble. Par conséquent, Jésus avait été très critiqué par les pharisiens, par ex. lorsqu'il se pointa chez Zachée le péager pour déjeuner. La communion autour de la table est une action très forte dans toute la bible, elle est vue comme un événement qui relie, fédérateur, comme c'est le cas encore de nos jours en Orient et dans de nombreux endroits. Elle révèle la reconnaissance illimitée, emplit de fraternité, lorsque Pierre s'assit à table et mangea avec les païens Chrétiens.

C'est dans ce contexte là que Pierre est sévèrement critiqué par Paul, parce qu'il mange d'abord avec les non juifs, en fraternisant et en se déclarant solidaire avec eux de façon visible. Par la suite, lorsque surgirent les juifs qui étaient sévères et fidèles aux lois de Jérusalem, on ne le voit plus partager les repas avec les païens Chrétiens. C'était doublement tragique, parce que Pierre devait être un modèle et le montrer. D'un côté, il était contagieux de part son comportement. Même Barnabas, un compagnon de Paul commença à agir contre sa conviction. D'un autre côté il offensa les païens Chrétiens avec le refus de se mettre à table avec eux et leur dit de façon indirecte : "vous n'êtes pas encore de vrais Chrétiens dans le vrai sens du terme! Il vous manque encore qqe chose"

C'est pour cette raison que Paul réagit avec autant de fermeté en ce qui concerne le comportement ambigu de Pierre et le questionna publiquement. Ici Il n'est pas question uniquement de l'hypocrisie de Pierre et des autres, il est question du prix de la jeune communauté païenne chrétienne de Galatie. Il est question de l'évangile.

Pierre savait que la foi ne dépend pas du respect de lois externes (Ac. 11,1-17).

Paul commence au vers 14 avec le mot „NOUS“. Pierre et Paul sont tous deux des juifs de naissance. Au contraire des juifs, Paul appelle les païens de façon globale des « pécheurs ». On peut supposer par là que Paul parle à Pierre, donc d'un judéo Chrétien à un judéo Chrétien, il est fort probable qu'il utilise ici le point de vue d'un juif. Avec le „Nous“ il englobe aussi tous les autres judéo Chrétiens, comme par ex. Barnabas (Gal. 2,13).

Lors de son argumentation dans Gal. 2,15-21, Paul conteste les commandements et « lois » juives, en ne leur affectant pas que des significations positives. Il souligne seulement les limitations dues à la « loi »: La "loi" peut préserver du péché, mais elle ne peut nous justifier devant Dieu, car il en résulte une action d'obligation et de peur. On est uniquement justifié devant Dieu à travers une foi aimante et libre envers Jésus Christ. Paul souligne que ce n'est que dans une foi ferme et inébranlable envers Jésus Christ que nous sommes justifiés, et non par les œuvres prescrites des règles de la loi. Il dit que ce n'est pas à travers les observances strictes des règles de la loi que nous aurons devant Dieu « une robe blanche » .
Seite 12

Les paroles dans Gal. 2,16 "...sachant que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la foi..." Paul les sort du Ps.143,2, qui indique qu'aucun homme vivant n'est juste devant Dieu. Par contre, dans Gal. 2,16 il souligne que ce n'est pas par des œuvres de la loi que l'homme est justifié, et que nulle chair ne sera justifiée, (devant Dieu). Selon Gal. 5,17-21 nous pouvons interpréter Gal. 2,16 comme il suit: ce n'est pas avec des œuvres de la loi que l'homme, avec tous ses désirs et ses manquements, sera justifié.

Avec le texte de Gal. 2,16 nous devons aussi lire Gal. 3,2.5, sinon on ne peut pas comprendre la vraie signification de l'enseignement Paulien concernant la justification. Une analyse minutieuse nous montre ici, que **la justification par la foi et que les dons de l'Esprit sont identiques.** Sans les dons de l'Esprit Saint et de son action il n'y a pas de « justification » devant Dieu. Romains 8,3 décrit l'impuissance de la Thora“ (de la loi, des prescriptions et des réglementations externes), comme déjà dans Romains 7, toute la profondeur de la vie de l'homme abattu y est décrite (Comp. Gn. 15,6/ Gal. 3,6/ Rm. 4.2./ Ps. 143,2/ Rm. 3,20/ Ha.2,4/ Gal. 3,11/ Rm. 1,17).

Qu'est ce que la justification?

La justification est un terme (particulièrement souligné par Paul) pour l'ensemble des actions salvifiques et très saintes de Dieu vers nous les hommes. Cela va de la découverte du péché, à la connaissance de celui-ci afin de pouvoir le reconnaître, jusqu'à son pardon, sa réparation, jusqu'à la nouvelle naissance et à l'accomplissement réel de l'homme devant Dieu et en Dieu. C'est la restauration de la relation de l'homme envers Dieu, et à travers lui seul. C'est une réelle restauration de la relation entre le créateur et la créature, entre l'Esprit et l'esprit de l'enfant, entre Dieu et notre âme, comme entre le Père et son enfant. Selon le sens du mot c'est la „**justification**“, „**justifié**“ et „**justification**“ de l'homme, (Comp. Rm. 3,20.28) au travers de

Dieu lui-même (la justice de Dieu) (Comp. Eph. 2,5-10/ Tite. 3,5,7/ 2.Tm.1,9). Dieu offre à l'homme, par pure grâce, à ses enfants bien aimés, sans conditions et donc de façon imméritée, le déversement de son salut et une reconnaissance éternelle sérieuse et aimante (Comp. Gal. 3,2/ Rm. 4.3.9/ 5,1) ainsi que la « rédemption du corps ». (Rm. 8,23).

La justification devant Dieu ne vient pas à la suite d'efforts fournis par l'homme. Cela produirait l'inverse en conduisant à une auto-justification dangereuse. Même chaque effort personnel, c.a.d, fait d'une façon purement humaine, pour accomplir la loi et pour accéder au salut, cache déjà le péché en lui-même. Cette ambition plongerait l'homme encore plus dans le péché. Car cette exigence vaniteuse serait de la rébellion, de la désobéissance et de la résistance envers Dieu, notre propre Père créateur (Comp. Rm. 10,3/ Ph. 3,6,9/ Rm. 5,12-21/ Rm.7).

La seule chose que l'homme peut faire pour recevoir la justification c'est **d'accepter volontairement l'offre de la grâce de Dieu**. Lors du baptême, l'acceptation intérieure est réalisée extérieurement (vois Rm. 6/ 5,17). Avec l'acceptation de Jésus et de son œuvre accompli (accomplissement de la loi Divine et de ses revendications), et dans la continuité à travers le baptême, l'homme est **inséré dans l'alliance fidèle de Dieu envers Israël** et rendu participant de toutes les alliances et bénédictions de l'ancien testament (Comp. Rm. 3,5.25/ 15,8.9).

Le rachat ne concerne à proprement parler que les judéo Chrétiens car les paganos Chrétiens n'ont jamais été sous la malédiction de la loi. Cependant, Paul voyait le danger, que des prédicateurs imprégnés des caractéristiques du judaïsme, voulaient emmener les paganos Chrétiens qui étaient libre de lois parmi les Galates, à suivre les statuts juifs, et donc, ses déclarations concernaient pareillement les juifs et les paganos Chrétiens.

L'enseignement de la justification Paulienne est **de la Christologie appliquée** (doctrine de Jésus Christ). **Chaque enseignement de justification Paulien** (en Gal. 2,16) doit être vu dans un arrière plan de droits d'héritages Romains. L'empereur Auguste avait redéfinie et assainit les droits d'héritages valables pour tout l'empire Romain. Celui qui pouvait présenter un acte notarié ou "per fidei commissum" pouvait hériter. Dans ce dernier cas, aucun papier notarial n'était nécessaire, pour prévaloir d'un héritage devant le juge. **Cette façon de faire se basait davantage sur l'honnêteté et l'intégrité d'un médiateur.** Ainsi, notre salut se base également sur **l'honnêteté et la loyauté en Jésus Christ** dans la transmission de nos droits à travers Dieu le Père. Par le biais du **fidei commissum**, un testateur pouvait déterminer deux héritiers successifs d'après les droits de successions Romaines, ce qui n'aurait pas été possible autrement. **Le premier héritier qui était nommé devait adopter pour cela le deuxième héritier.** Dans Gal. 3 cela signifie: Abraham a un seul héritier en tant que testateur, Jésus Christ. Jésus Christ à son tour est fiable, dans le sens qu'en lui, tous les croyants sont bénis en tant que co-héritiers.

Par conséquent, **le moment salvateur** n'est pas seulement dans la foi en Jésus Christ ou la foi seule en Jésus Christ pour nous, mais aussi dans la confiance en Jésus, dans la certitude de son honnêteté et de son intégrité dans le fait que Dieu l'entende, et qu'il puisse faire valoir nos droits. Cela avait été annoncé publiquement de nombreuses fois par le père à travers Jésus, déjà lors de la vie terrestre de Jésus. „Celui-ci est mon fils bien aimé...en qui j'ai mis toute mon affection...“

Paul décrit Jésus Christ en tant que **"Fils de Dieu, celui qui m'a aimé et qui a donné sa vie pour moi"**. L'amour se rapporte ici au sacrifice de la croix représenté pour nous de façon concrète par Jésus Christ. Jésus Christ, en signe d'amour, ne pouvait pas seulement mourir parce qu'il était le représentant pour le péché originel de l'humanité à la croix, et non pas parce qu'il n'était qu'un homme ordinaire, ou encore un prophète particulier, mais parce qu'en tant que réconciliateur de Dieu, en tant que « fils de Dieu » il avait une autorité complète en tant que représentant de Dieu le Père lui-même et qu'il aura et sera éternellement. Comme dit Jésus Christ: celui qui me voit, voit le Père.

Ainsi, dans le nouveau testament (les évangiles), la descendance de Jésus, d'Abraham et de David, sont révélés très précisément et de façon détaillée, notamment celle d'Adam, ainsi que sa naissance d'une jeune fille vierge et la conception par le Saint Esprit, pour appliquer et faire accepter **l'honnêteté et l'intégrité de Jésus Christ** auprès de Dieu, dans la transmission de notre « héritage ».

Seite 13

Jésus l'a accompli lorsqu'il dit, je prierai le Père pour que vous receviez le Saint Esprit. La pentecôte est la réponse à cette demande et la confirmation de la légalité de nos revendications (promesses) devant Dieu. Par conséquent, le don de l'Esprit Saint est le gage de notre héritage Divin.

Les **œuvres de la loi sont** purement **ethniques** (...seulement pour les „Juifs“, conçus notamment pour préserver leur identité, leurs œuvres, limité au pays d'Israël...) et **moralisantes** (...aux convenances normales, aux évidences correspondantes...) (Comp. Eph. 2,9/ 2.Tm.1,9/ Tite. 3,5,7/ Jc.2,24).

Avec le mot **“œuvres de la loi”** Paul ne voulait pas seulement dire les « bonnes œuvres », comme on pouvait le supposer ordinairement, mais cela concerna les pratiques que les juifs isolèrent des non juifs,

comme cela été le cas selon la tradition chez les Pharisiens et les juifs religieux, (la circoncision, l'observance du sabbat, les interdits alimentaires, etc.). Ces derniers, au travers de législations spéciales partiellement mises à part et réservées, devaient déjà les caractériser en tant que « peuple élu ».

Le retour sous les lois et aux lois n'est pas acceptable parce que le croyant- crucifié avec Christ- est mort à la loi. Un vrai croyant vit pour Dieu et non pour lui même. Christ à été mis sous la loi (Gal. 4,4) pour prendre la malédiction de la loi des hommes sur lui, et les racheter (Gal. 3,13, 20).

Gal. 2,20 - „j'ai été crucifié avec Christ“. La descendance de Jésus signifie maintenant l'unité dans la vie et l'union dans la souffrance avec Jésus. Jésus à été cloué à la croix comme un **blasphémateur**. Et les juifs se sentaient en effet encore entièrement dans leur droit – d'après leur loi morte - (Lv. 24,16). La croix de Jésus Christ était donc l'aboutissement et la fin de la loi. Mort à la loi par la loi, cela devint évident en Jésus Christ. Cet événement devint également visible auprès de ses successeurs, comme chez Paul, qui le vécut personnellement dans sa vie. Les juifs de Jérusalem cherchèrent également à le tuer, parce qu'il contesta la loi (Ac. 9,29). Donc il a également été déclaré coupable de cette mort violente, parce qu'il prêchait **Jésus le blasphémateur** en tant que messie. Dans la vision des juifs de l'époque, il mourut cruellement sur la croix selon la loi officielle, malgré le commandement saint: "tu ne tueras point." Connue et su de Moïse et de chaque homme ayant reçu un esprit inhérent à la conscience de la naissance de Dieu.

Paul en dit beaucoup plus ici, que ce qu'il mentionne dans l'épître aux Romains (Rm. 7,4-10), et dit que « l'homme nouveau » était désormais mort à l'ancienne loi juive. Il dit **que la loi** reste par sa force, mais qu'elle n'a plus aucune importance pour lui, pour le salut, et pour la rédemption.

Elle a prit fin et elle est mise au rebut. Jésus était là, et il a accompli l'œuvre unique de la rédemption finale. Il n'y a plus rien à faire.

Gal. 3,1 commence par: **O Galates, dépourvus de sens! Qui vous a fascinés, vous, aux yeux de qui Jésus Christ a été peint comme crucifié?** C'est un cri de déception. Paul est très déçu par les Galates. Ils se tournent vers une doctrine qui prétend carrément que la mort de Christ était complètement inutile, insensé et déraisonnable. Pour leur faire comprendre que Dieu ne voulait avoir qu'une intimité avec eux par la foi, Paul posa aux Galates **quatre questions**. Ils devaient répondre pour parvenir à la révélation et à la connaissance. Cette révélation leur était perdue à cause de faux docteurs et à cause de faux enseignements. Ils étaient devenus des hommes déraisonnables, c.a.d, sans révélations et sans compréhensions de ce qui concerne le salut de Dieu. Ils étaient insensés, bornés, (en Allemand: « töricht » [= portail]). Un portail dans l'ancien testament était qq'un qui pensait et qui agissait de façon insensé. Et cette mauvaise façon de penser, dans l'aveuglement, avait maintenant des conséquences dans le comportement et dans la façon d'agir envers Dieu (Ps. 14,1/ Luc. 24, 25). Cette perte des connaissances des bonnes révélations fondamentales de Dieu et de ses actions de toute sagesse pour le salut de toutes les âmes emprisonnées, ouvrit la porte aux attaques de puissances mauvaises. Mais ce n'était pas uniquement un manque de compréhension chez les Galates, car Paul avait encore vu bien autre chose chez eux. Il en était, comme si quelqu'un les avait „**envouté**“. C'était la magie de la tromperie et de la séduction. Car on pouvait voir ici toute la réalité du père du mensonge, le charlatanisme de Satan. Il voulait détruire les églises de Jésus et les emmener sous son autorité. Avec la sorcellerie, on parle aussi de la séduction du culte aux idoles, ce qui est une abomination devant Dieu (dt. 18,12).

Les faux frères, qui effectuaient leurs méfaits dans les églises en Galatie, posèrent un envoutement sur les communautés. Ils les avaient fasciné et séduit avec leur message, ce qui était une attaque contre Christ lui même. C'est pour cela, que Paul avait dépeint Jésus Christ aux Galates. Il leur avait ouvert les yeux en ce qui concerne le chemin du salut de Dieu.

Dans le message du crucifié, ce Jésus de l'histoire et Christ ressuscité est proclamé. Celui qui parle de la croix parle aussi de l'incarnation, de la résurrection et de l'ascension de Jésus.

La croix était centrale, en tant qu'offrande expiatoire, en tant que signe et symbole de l'amour indicible, et là, le Seigneur dit:

„tout est accompli!“

Et pour cette raison, Paul posa les quatre questions suivantes aux Galates:

- Avez vous reçu l'Esprit par les œuvres de la loi ou par la prédication de la foi?
Sa première question était: **„de quelle façon avez vous reçu l'Esprit?“** (vois aussi Gal. 4,6)
- Sa deuxième question: **„Après avoir commencé par l'Esprit, voulez vous maintenant finir par la chair?“** Grâce au sacrifice de Jésus, les anciens rituels legalistes d'offrandes juives sont accomplies, notamment sont offerts. Jésus à complètement accompli les exigences des écrits.
Seite 14
- La troisième question était: **„avez vous tant souffert en vain!?si toutefois c'est en vain“** Cela se rapporte probablement à la persécution, à travers laquelle les apôtres et les nouveaux convertis en

Galatie souffrirent tant. Car sur le chemin du retour de leur premier voyage missionnaire, Paul et Barnabas avaient préparé les Chrétiens de la Galatie à rencontrer de la persécution (Ac. 14,21-22). Cela devint probablement très vite une réalité. Paul leur rappela constamment que s'ils se détournent maintenant de la grâce en retournant vers la loi, ils déclareraient leur positionnement antérieur comme étant une erreur. Dans ce cas ils auraient appris tant de choses en vain. Mais cela pouvait se comprendre aussi de façon positive.

Il demanda aux Galates: „**Êtes vous tellement dépourvus de sens? Après avoir commencé par l'Esprit, voulez vous maintenant finir par la chair?**“

La vie avec Christ sous la direction de l'Esprit Saint était une vie bien remplie et comblée. Il faisait bien comprendre aux Galates qu'ils étaient en train de retomber dans leur ancienne vie insatisfaite, malgré l'expérience de la richesse de l'Esprit. Ce fait leur donna une probabilité de perdre l'Esprit de Dieu et ses bénédictions, car Dieu ne force personne.

- La quatrième question de Paul était: „*Celui qui vous accorde l'Esprit et qui opère des miracles parmi vous le fait- il donc par les œuvres de la loi, ou par la prédication de la foi?*“ (Gal. 3,5) Il continua à questionner: „*par quel moyen Dieu accomplit- il ses œuvres merveilleuses?*“ Il n'y avait aucun doute que les œuvres de puissance de Dieu et les miracles étaient accomplis parmi les Galates, des miracles et des œuvres de puissance qui ne pouvaient pas être agissants au travers de la loi (Comp. Ac. 14,3.8-11).

D'ailleurs, jusque là, les Galates ne connaissaient pas, en grande partie, la loi juive et ce n'est seulement qu'avec les faux enseignants qu'ils y ont été confronté notamment, « sali » et empoisonné.

Dans Gal. 2,20 Paul formule une „formulation de don de soi“ (Comp. Gal. 1,1-5/ 2,15-21/ Rm. 4,23-25/ 8,31-39). C'est une déclaration théologique sur la „préexistence de Christ“, ainsi qu'une déclaration historique sur le comportement de Jésus sur la terre, qui a vécu, qui est mort et qui est ressuscité, et qui détermine maintenant sa vie et la notre de et pour toute l'éternité. Par conséquent toute notre « justification », toute notre vie est uniquement due à la bonté céleste, la grâce, la miséricorde, la bienveillance, la patience, l'amour et la bonté du Dieu des origines. Jésus a tout expié (Rm. 4,25), et Dieu ne s'est pas épargné à travers son propre fils, ce qui fait référence dans une relation spirituelle étroite et intime au sacrifice volontaire d'Abraham à travers « l'offrande d' Isaac », son premier fils avec Sara (Gn. 22), auquel Dieu dans sa bienveillance n'avait pas permis . D'ailleurs, dans Rm. 8,32 comme dans Gal. 2,20 la mort de Jésus est introduite et mise en relation à travers un „amour désintéressé“, pour que tous puisse maintenant dire: « celui qui m'a aimé et qui s'est donné pour moi ». - et pour que chacun puisse et doit, rapporter cela à lui même.

Qui sont ces missionnaires étrangers?

Les missionnaires étrangers sont des judaisants, c.a.d **des judéos Chrétiens particulièrement résolus**. Ils exigèrent des Galates la circoncision (vois Gal. 5,12/ 6,12f). Les missionnaires étrangers pourraient avoir accusé Paul de simplifier la thora de Dieu avec des moyens humains, ainsi il ne pouvait sûrement pas être envoyé de Dieu. Paul pris des distances pour cela au début de l'épître et montra un évangile avec un Dieu immédiat et vivant.

A côté des judaisants, parmi les Galates, il existe aussi les **libertins**. Puis se rajoutent encore les juifs **gnostiques**. Probablement qu'ils ont interprété la « circoncision » comme un symbole magique. D'après Gal. 1,6f et Gal. 3,26-4,7 on pouvait aussi interpréter et dire que ce n'était pas des judéos Chrétiens conservateurs, mais seulement des juifs liés à leur synagogue, qui ne cherchaient qu'à gagner des Prosélytes (se rajoutant ou qui avaient été rejeté) pour le judaïsme. La revendication du judaïsme concernant la circoncision est le reflet et l'expression d'une théologie de l'histoire du salut. Les membres des peuples peuvent prendre part lorsqu'ils deviennent des prosélytes, des adeptes. Ainsi en étaient les idées, de tout le judaïsme naissant.

Les missionnaires étrangers sont des judaisants convaincus et fanatiques. Il existe plusieurs possibilités, de l' origine de ces « judaïstes » judaisants.

Des missionnaires sectaires de la diaspora. Dans le judaïsme lui même, règne une forte tension en ces jours. Le judaïsme était divisé, écrasé et désuni. Le judaïsme de cette époque n'était pas une unité puissante. Toute les communautés juives étaient séparatistes et indépendantes. Tous les efforts d'enseignement et les écoles se battaient. Jérusalem était proche de tomber

Ces missionnaires juifs sont venus de la Judée, ils avait été notamment envoyé de Jérusalem. Cela pourrait expliquer pourquoi la circoncision devait préserver de la persécution (Gal. 6,12ff). De telles persécutions ne se pratiquaient qu'à Jérusalem et en Judée. Paul lui même était à l'époque l'un de ces

persécuteurs, il était venu avec toute sorte d'autorités, de Jérusalem à Damas. Probablement que les judaisants vinrent vers les Galates pour les « remettre » sur le droit chemin à partir de Jérusalem. Cela aurait pu être aussi des **anciens paganos Chrétiens** qui se firent circoncire, et qui étaient maintenant des représentants de cette façon de se « convertir ». Car Paul dit que leur mode de vie ne correspond plus et n'est plus compatible avec l'évangile qu'il leur avait prêché.

Seite

15

Paul lutte contre les exigences de la circoncision, exigences que firent les missionnaires étrangers, elles expliquent l'impossibilité **d'un Christianisme en dehors du peuple du salut (Israël)**. Dans Ph. 3 et éventuellement dans Rm.15 nous pouvons retrouver le même genre de situation. Ainsi, les communautés de Paul, au temps d'Ephèse, sont menacées d'un côté de tout ce qui est **enthousiasmant**, (1. + 2.Cor.), et de l'autre, elle sont menacées de ce danger qui vient du **judaïsme**.

Gal. 3,1-5, comme également Ac .15,5-9, confirment en soulignant, que l'expérience de l'évangile et de son écoute, que la foi et l'effusion du Saint Esprit, **sont des arguments décisifs** face à une nécessité apparente de pratiquer la circoncision aux paganos chrétiens.

Gal. 3,1 jusqu'à 4,7 – Les Chrétiens et la loi.

Paul parle à nouveau directement aux Galates après son épisode autobiographique Gal. 1,10-2,21. Il ne s'agit pas ici d'un discours neutre, mais d'une accusation. Paul désigne les Galates d' "ignorants". Il leur demande: qui vous a « ensorcelé », ou „charmé“, ou exprimé de façon différente „envouté “ ? De façon indirecte, il implique la séduction, les puissances démoniaques, ou le fait que les démons furent peut être eux même à l'œuvre. Cela signifie que Paul prétendait que les faux enseignants diffusaient « **un autre évangile** » en Galatie, qu'ils sont eux- même de Satan ou qu'ils sont des personnes contrôlées et possédées par ce dernier. A cet égard, Paul partage aussi avec les autres auteurs du NT les idées générales et usuelles de la présence active de Satan et des démons dans le monde. Gal. 3,1 peut être comparé avec 2.Cor. 11,3.13-15. A cet endroit, Paul accuse ses rivaux, les « super apôtres » de Corinthe, qu'ils sont de Satan, : celui qui se déguise en ange de lumière.

Gal. 3,1-18. Paul proclame le vrai évangile de Jésus Christ. La bénédiction d'Abraham, père de la foi, est valable pour tous les peuples. „Abram“ était né environ 2200 années avant la naissance de Jésus Christ. Il eut 175 ans en tant qu'„Abraham“. Dieu a élu Abraham en raison de sa foi, notamment de sa fidélité. D'après Paul, les enfants d' Abraham ne sont pas ses enfants selon la descendance, mais en raison de l'Esprit. Celui qui a la foi en Dieu comme Abraham est un enfant d' Abraham et ainsi un petit enfant de Dieu. Les promesses seront réduites par Paul, aux bénédictions du peuple. L'argument principal que Paul utilise ici n'est pas une promesse de Dieu et peut être complété 430 années plus tard par la loi qui n'était donnée que par les anges. La foi ne correspond pas à la fidélité de la loi, mais à la confiance, à l'espérance, et à la confiance dans les promesses de Dieu.

Paul demande aux Galates(Gal. 3,1-5): “avez vous eue "tant de grandes choses", " tant de choses puissantes“ ou "tellement“ au travers de la loi? Est ce que tout cela était en vain?” Particulièrement ce que Dieu a fait et a œuvré au travers d'eux par son Esprit Saint (Comp. 1.Cor. 12,6/ Ph. 2,13/ Rm. 15,18-19). Ici il est question de la „manifestation de la puissance de Dieu“, c.a.d de ses miracles. L'effusion de l'Esprit n'est pas venue suite aux œuvres de la loi, donc à la suite d'un respect strict des lois juives et de ses préceptes, mais parce qu'il y avait une écoute croyante qui existait et qui était là.

Gal. 3,6-14 –(comme exemple) la justification d' Abraham par la foi . Paul cite presque mot à mot **Gn. 15,6** auquel il ajoute au début le nom **d'Abraham**“. Il fait cela parce que la majorité des Galates étaient des paganos chrétiens (Comp. Gal. 4,8/ 5,2-3/ 6,12-13), et que la bible hébraïque ne leur était pas aussi familière que aux juifs (chrétiens). La foi d'Abraham est soulignée ici, et elle lui a été imputé en tant que justice.

Paul explique de façon allégorique les passages d' Abraham (Comp. Gal. 4,21-31).

Paul est un bon rhétorique, particulièrement dans l'épître aux Galates dans lequel nous tombons sur des stratégies diverses, rhétoriques, dans la bible hébraïque. Sa partie adverse judaïque aura probablement fait la même chose. Il veut prouver aux Galates à travers les écritures, que seul la foi mène à la justification. Avec la formulation **“fils d'Abraham”**, Paul ne veut pas dire des fils charnel d' Abraham, mais une descendance spirituelle dans le sens de la succession dans la foi/ dans le sens d'Abraham comme père de la foi.

(déjà son nom symbolise sa position particulière: „Abram“ = „père élevé“, „père au dessus de“/ „Abraham“ = „père de la multitude“, „père de la foule“, „père de tous les peuples“, „père d'un genre fort, de la descendance de Dieu“.)

Paul utilise une citation ambiguë dans Gal. 3,8-14 de la **bénédition d'Abraham** (dans Gn. 12,3 et 18,18),

qui avait été donnée au patriarche « avant le temps juif » et « avant le temps chrétien ».

La citation ambiguë dit que la bénédiction ne restera pas seulement sur la descendance physique d'Abraham, donc ne sera pas seulement réduite au peuple d'Israël, mais elle est également étendue aux autres peuples, les païens pécheurs (Comp. Gal. 2,15). Le texte hébraïque des deux versets dit, les "familles de la terre" (Gn. 12,3) et les "peuples de la terre" (Gn. 18,18) seront bénies. Le sens dans ce texte est: celui qui se comporte comme Abraham prend part à cette bénédiction. La foi nous rend participant de **la bénédiction d'Abraham**. D'après **Gal. 3,9**, toute personne qui croit en Jésus Christ et dans ses œuvres de salut qui y sont associés, prend part à la bénédiction du très croyant Abraham. La bénédiction n'est pas réduite à la descendance physique d'Abraham, les Israéliens.

Et au vers 10 il souligne, que tous ceux qui veulent vivre au travers des œuvres de la loi ne peuvent pas prendre part à la bénédiction d'Abraham. Ces derniers sont toujours encore sous la malédiction.

La malédiction résulte d'une prescription: tout ce qui est écrit dans le livre de la loi doit être respecté à la lettre par tous ceux qui sont liés à ces lois. Le fait de garder et de suivre la loi, ce n'est pas cela, selon Rm. 2,13 qui fait qu'on soit sous la malédiction. Seul les personnes qui ne respectent pas à la lettre et jusque dans les moindres détails toute les lois du livre, sont sous la malédiction. Paul cite Dt. 27,26/ 28,58/ 30,10 et ajoute cette formulation.

Seite 16

Les textes de Dt. Disent simplement que, sont maudits, ceux qui ne suivent pas "ces directives". Auquel font probablement parties les autres **douze malédictions**, durant le temps après le passage en Jordanie et la conquête des terres du peuple d'Israël en Palestine. (Comp. Dt. 27,15-26). Dans Dt. 28, un nombre disproportionné de versets parlent de la malédiction (Dt. 28,15-68). Probablement que l'on supposait déjà d'avance qu'il y aurait de telles violations contre "ces instructions". Cela se réfère aussi ici à la totalité de la loi de l'ancien testament (écrits), (Comp. Gal. 1,14).

Pourquoi le groupe de "tous ceux ..., qui sont sous les œuvres de la loi..." se trouvent– ils sous la malédiction?

Les juifs prennent très au sérieux, le fait que les œuvres de la loi conduisent au salut. Paul essaye de réfuter cela et utilise ici Hab. 2,4 et Lv. 17,16, en positionnant les versets côte à côte. Il étaye encore ses dires envers ses adversaires en citant Dt. 27,26 et montre aux judaisants que s'ils abandonnent le salut au travers de Jésus Christ ils se remettent automatiquement sous « la malédiction de la loi ». Il dénonce et les qualifie d'„ennemis de Dieu“. Parce que la loi est impossible à appliquer, Paul continue d'expliquer que les hommes qui sont sous la loi sont toujours encore sous la malédiction (Gal. 3,10-12/ Rm. 3,9-20).

Du fait que la justification de la foi est venue maintenant avec Jésus, Lv. 18,5 elle se révèle être pour tous comme un avertissement de la thora", à ne pas manquer. Lorsque Paul argumente ainsi, et qu'il cite la bible hébraïque, ce n'est pas parce qu'il veut étayer ses propres avis théologiques, mais pour montrer, qu'il est à l'unisson avec les déclarations de la bible. Il n'est pas ici question de l'opinion théologique d'une personne intelligente, mais plutôt dans l'ensemble, d'un message fondamental de la bible hébraïque.

Gal. 3,14 – nous sommes rachetés de l'attachement servile aux lois et aux commandements des lois de la bible hébraïques, très concrètement, de la thora. Avec le résultat, que même les païens peuvent être participant de la bénédiction d'Abraham s'ils se convertissent à Christ, sans pour autant être obligé de se faire circoncire, de suivre les statuts et les commandements. Ce qui est important, comme cela l'était chez Abraham, c'est d'avoir la foi confiante/ la foi en Jésus Christ associé au salut.

La bénédiction d'Abraham vient de là, " de Jésus Christ" vers les païens.

La "**promesse de l'Esprit**" est reliée avec la bénédiction d'Abraham. L'Esprit n'a pas été promis au croyant dans un futur proche, mais pour la vie après leur baptême. L'action de l'Esprit est caractéristique dans la vie du croyant (Comp. Gal. 3,3-5/ 4,5-6).

La foi est active comme passive. Elle est passive dans la mesure où la parole Divine, qui ne vient pas de nous même, est acceptée. Du fait que l'acceptation de la parole Sainte est faite avec un engagement personnel délibéré, avec une ardeur dynamique vers le Dieu qui avait été proclamé, la foi est ainsi active. Les deux aspects sont contenus dans la formulation "**entendre par la foi**".

La loi n'est pas une option ou un supplément et elle n'a aucune fonction salutaire. Elle est plutôt un „maître disciplinaire“ jusqu'à la venue de Christ et elle met l'homme sous une malédiction, mais que Jésus a rompu.

La loi juive est un sort, brisé à la croix par la mort de Jésus. Maintenant nous retrouvons ce qui était valable chez Abraham: „il cru en Dieu, et cela lui fut imputé en justice“ (Gn. 15,6).

Dans Galates, dans la justification devant Dieu, Abraham est l'objet de l'œuvre de Dieu – et non un exemple comme dans Rm. Paul montre ici qu'Abraham et l'évangile peuvent être reliés ensemble. **De même que son élection en christ.** Dieu avait sûrement agit de la même façon en lui qu'il le fait dans l'évangile. Chez Paul, L'image d'Abraham est imprégné de cette conception.

Abraham n'est pas l'aïeul d'Israël, mais un homme debout devant Dieu, comme il se doit, croyant fermement

dans les promesses merveilleuses de la gloire de Dieu (Gal. 3,7). Celui qui vit par la foi, est un descendant spirituel d' Abraham. Celui qui croit comme Abraham, est son enfant. La généalogie (ascendance) n'est pas si importante en ceci, mais uniquement la vraie foi venant du cœur (Comp. Gn. 12,3/ 18,18). Dans un texte clair cela veut dire, que tous ceux qui croient fermement au Père, à Dieu, comme à Abraham, et qui se comportent comme lui, sont des enfants en Esprit d'Abraham et obtiennent ainsi sa bénédiction- la filiation et l'Esprit.

Paul avait mis tous ceux qui vivaient encore sous la loi (surtout les judaïsants), **sous la malédiction** (Gal. 3,10/ Dt. 27,26/ Gal. 1,8). car personne ne peut se conformer pleinement à toute les lois. Ainsi tous sont maudits (Comp. Hab. 2,4). Jésus nous a racheté de la malédiction pour que nous puissions obtenir la promesse de l'effusion de l'Esprit Saint. Ainsi la loi ne peut invalider la promesse d'Abraham, ni lui proposer aucune concurrence (Comp. Gal. 3,15-22). Ce sont deux éléments foncièrement différents, qui doivent être mis en parallèle de loin, si possible. Tout comme Abraham, qui ne peut être vu et appliqué ensemble avec Moïse (la loi), ainsi on ne peut mettre en parallèle, comme étant qqe chose de valable et d'applicable, l'évangile avec la loi. Les judaïsants s'y heurtèrent, parce qu'ils étaient partis d'un principe d'une image historique, dans laquelle leur histoire rédemptrice devait être l'objet d'observations permanentes. Une image, dans laquelle Dieu le Père se tourne toujours de façon renouvelée vers Israël, malgré qu'ils échouèrent de nombreuses fois lamentablement, en se tournant toujours plus vers ce qui était mondain que Divin. Une image, dans laquelle ils figuraient hautainement comme étant les seuls pouvant « apporter le salut » au monde entier. Ils se heurtèrent au fait que Paul se réfère maintenant à une personne, à Jésus, en ce qui concerne la promesse d'Abraham, et non plus à tout le peuple d'Israël.

Par ailleurs: les communautés du nouveau testament ne sont jamais abordées en tant qu'église du « fils de Jacob », mais elles sont toujours nommés ceux du « fils d'Abraham ».

D'après Gal. 3,17, la loi juive n'est qu'un intermède. L'horodatage de '430 années' (ex. 12,40) montre **que la loi était venue bien trop tard**, pour annuler le testament, valable déjà depuis longtemps, concernant Abraham et sa semence. En conséquence, la loi est donc en dehors de la volonté testamentaire d'Abraham- et de Christ et elle ne peut donc plus transmettre la promesse de la bénédiction et de la grâce de Dieu à personne (Gal. 3,18). Pour Paul, l'évangile et la loi ne sont pas miscible. Seite 17

La justice Divine, offerte aux hommes par Jésus Christ des profondeurs de son amour, ne se complait pas avec cette justice qui veut- être atteinte uniquement à travers l'observance des lois.

Gal.3,19 – Quel est alors l'objectif de ces lois? Pour Paul, la loi n'était qu'une annexe, un ajout et un « miroir sur le péché », qui avait été ajoutée par la sévérité de la justice de Dieu, à cause des nombreuses transgressions. Elle ne couvre que l'impiété, l'hostilité envers son prochain, et la déchéance qui mène à la mort de l'homme. Elle les maintient dans la volonté Divine face à une décadence accrue de profondeurs encore plus sombres.

Elle ne possède pas la moindre capacité ou le moindre pouvoir de guérir la corruption des hommes, mais elle sert uniquement à brider l'homme face au péché. Seul l'œuvre accomplie de Dieu le Père à travers le sacrifice agréé de Jésus Christ, libéra enfin les hommes de la „**malédiction de la loi**“, de la damnation, du sort et du sentiment de culpabilité etc..., provoqué et causé par la loi. Les judaïsants croyaient par contre, que la loi avait toujours été valable et qu'elle le resterait toujours.

Paul étaye et apporte avec beaucoup d'émotions encore bien d'autres arguments en ce qui concerne la question de la circoncision et de Christ, et pourquoi ils ne vont pas ensemble. Dans sa déclaration, il va même utiliser le caractère de la révélation Divine (Gal. 3,19-20) présent dans la loi juive. La **loi avait été ordonné par des anges** (plusieurs anges) et par le ministère d'un médiateur. Lors de la remise des lois, Dieu n'était pas du tout mentionné, les anges agissent donc seuls.

Avant que la loi n'arrive aux Israéliens, le 1er commandement avait déjà été enfreint, et même les tables de la loi de Moïse brisées (vois ex. 32,7-16). Après qu'il les ait brisés, il devait les réécrire – en tant que médiateur- (voit ex. 34,1-4). Paul leur soumit, :Si la loi avait été donnée aux Israélites directement par Dieu, ils n'auraient pas eu besoin d'anges ni de médiateurs (Gal. 3,19).

Paul souligne à nouveau, **que personne ne peut annuler l'effet d'un testament**, sauf le testateur lui-même. Dans ce cas c'est Dieu lui-même, qui transforma le testament (notamment, les lois données par ses anges).

Paul invite les Galates à lire la thora avec soin, (Gal. 3,21,22), et les incite à s'examiner eux même, si vraiment elle répond à cette exigence de se soumettre au plus juste à toutes les requête de la loi, et s'ils voudraient et arriveraient à se conformer à celle- ci de façon réglementaire.

Le **Christianisme libre de lois** se place vers le côté de Sara, et les **gens de la circoncision** aux cotés de Agar (Gal. 4,21-31/ vois Gn. 16,17.21). Le fils d'Abraham porté par l'ancienne esclave du Pharaon Agar (Abraham avait 90 ans) a été conçu naturellement, et le fils né libre, en vertu de la promesse, dix ans plus

tard.

Ismaël est le fils d'une servante. Il est né de façon humaine en tant qu'esclave. **Isaac** par contre est le fils du mariage d'Abraham, un fils de la promesse Divine. D'ailleurs, sa naissance est assez spectaculaire et inhabituelle contrairement à Ismaël. Dans l'antithèse de la servitude– liberté, de ce qui est mondain– et spirituel, des ténèbres – et de la lumière, la promesse de Dieu est donc du côté de la liberté. Celle-ci (les femmes) représentent deux alliances.

L'histoire est pertinente pour les Galates et nous interpelle sur des choses qui concernent l'église. Il n'est plus seulement question de l'histoire « historique » de deux femmes, mais de l'histoire et du salut des peuples. Les deux femmes représentent les deux alliances. L'ancienne alliance („Agar“) est passée et dépassée, tandis que la deuxième („Sara“) est toujours encore valable– également pour les Chrétiens des peuples de la Galatie.

Pour Paul, la liberté face aux lois était importante et elle joue un rôle central dans les discussions actuelles (Gal. 4,29f. Correspond avec 5,11 et 6,12).

Gal. 3,29 – Paul se saisit ici d'une interprétation juive de la Gen. 21,9, où il est écrit qu'Ismaël et Isaac avaient joué ensemble. L'interprétation juive était assez négative sur le sujet et contredit en déclarant qu'**Ismaël avait voulu tuer Isaac.**

Gal. 4,30 – **Dieu accepta le désir de Sara, de rejeter Agar et Ismaël.** Les Chrétiens doivent se séparer également de ceux qui s'acharnent avec les lois (Vers 31). or mes frères, nous ne sommes pas enfants de la servante, mais (de la femme) libre.

Gal. 3,15-18 – La promesse était et est indépendante de la loi.

Sur le thème du testament: si dans le monde Hellénistique et profane, – Paul parlait de ce principe à l'époque – un testament ordinaire était déclaré valable de droits, à partir de maintenant, des modifications de toutes sortes ne sont plus prévues.

Un simple testament était aussi une ordonnance d'héritage à l'époque, selon la volonté du testateur **Gal.**

3,16 – au contraire de Gal. 3,14.17.18.22.29/ 4,28 Paul n'utilise pas (comme dans Gal. 3,21) le singulier ici : "**promesse**", mais le pluriel : "**promesses**". Il y a plus que la promesse, : "en toi seront bénies toute les nations." (Comp. Gn. 12,3/ 18,18).

les „**promesses**“ ont été communiqués à Abraham et "à sa semence", c.a.d, à toute sa descendance (Gn. 13,15/ 17,8). Dieu promet le pays de Canaan en possession éternelle à Abraham et à sa descendance. Dans Gn. 17,1-9 se trouve encore deux autres promesses/:la fécondité d' Abraham et sa descendance ainsi que l'alliance de Dieu pour Abraham et sa descendance.

Pour Paul, ce qui était important ce n'était pas seulement que les promesses soient adressées à Abraham et à une multitude de la descendance d' Abraham, à savoir les juifs, mais à Abraham et à un seul descendant, Jésus Christ. Gn. 13,15/ 17,8 parle de "ta semence". Paul perçoit le mot "ta semence" juste pour une seule personne, à savoir – c'est ce qui est particulier – à Jésus Christ. Seite 18

Il veut montrer à ses lecteurs, que la promesse de la bénédiction et de l'Esprit sont reliées à la foi, cette foi qui est reliée au salut de Jésus Christ.

Gal. 3,17 – Paul ne mettait pas seulement la "loi" et la "promesse" ensemble en tant que deux types de systèmes religieux incompatibles entre eux. Il affirme aussi que Dieu avait une vue sur l'humanité dès le début et depuis la bénédiction d'Abraham, et cela pas seulement pour une seule race ou un seul peuple. Toutes les nations doivent être bénies suite à Abraham. Ici, Paul n'est d'aucune manière anti- sémitique ou anti- judaïque. Il ne veut pas empêcher les juifs d'exécuter leur religion dépassée. Lui même continua à aller sans cesse à la Synagogue. Paul voulait seulement offrir à ses camarades juifs qui étaient dans la foi juive, l'évangile- en tant que réalisation des intentions de Dieu avec Israël et avec les promesses d'Abraham. Paul considère et comprend les(la) promesse(s) d'Abraham et de sa descendance comme un testament, comme une injonction, qui est désormais exécutoire.

L'exécution et la validité du testament est soulignée dans le sens qu'il est ancien, et celui ci, plus ancien que la loi qui s'était rajoutée plus tard. L'âge joue un rôle important dans l'antiquité qui était orientée vers les traditions et l'autorité. Lorsque le testament était exécutif, avant l'existence de la loi, la loi apportait des modifications suite au jeune âge de la personne. Ce qui n'invalida pas toute la loi, mais seulement l'hypothèse, qu'à travers la loi, la promesse d' Abraham et de "sa descendance" soit modifiée ou abrogée, qu'elle perde toute sa puissance.

Paul précise exactement à quel moment la loi a été adopté: 430 années après le testament reçu d'Abraham et de « sa descendance ».

Chez Paul, la « nouvelle alliance » n'est dans aucun cas l'ancienne alliance renouvelée, mais une antithèse radicale de l'ancienne alliance. Paul ne voyait pas les deux alliances dans une succession temporelle de

sorte que la nouvelle alliance relèverait l'ancienne, la rivaliserait ou voudrait la remplacer. Ils ne suscitèrent pas du tout une continuité historique du salut. Vu sévèrement, la nouvelle alliance est l' « ancienne », qui est positionnée avec l'alliance d'Abraham et accomplie en Christ.

Du fait que la promesse faite à Abraham et à « sa semence » avait été révélée 430 années avant la loi, et que depuis, rien n'a été modifié ou abrogé, et que sa puissance n'ait été affaiblie, l' « héritage » provient de ce fait exclusivement de cette promesse Divine. Dans l'épître aux Galates, on trouve l'explication de la provenance de l'héritage de la promesse, qui est directement liée avec la réception de l'Esprit Saint. (Gal-3,15-18). Ainsi, la promesse ne donne aucun mérite à Abraham ou à "sa semence", mais elle était et reste uniquement une grâce et une faveur de Dieu.

Bien que l'épître aux Galates avait souvent été désigné comme étant une lettre de luttes, il est malgré tout un témoignage profondément pastoral. Dans un comportement visiblement dur et avec un amour courtisant la confiance, l'apôtre Paul se bat pour sa communauté, comme pour chacun d'entre eux en particulier.

Gal.3, 19-29 – L'objectif de la loi (un instructeur pour les juifs, en ce qui concerne Jésus Christ).

L'héritier véritable d'Abraham provient uniquement de la promesse. La loi n'est venue que 400 ans plus tard (Gal. 3,17). Ainsi la loi n'est qu'un rajout à la promesse. Celui qui transgresse un de ces rajout, ne prend pas part à la promesse. Le seul avantage de la loi est quelle fait prendre conscience du péché. (Comp. Gal. 3,22/ Rm. 3.20/ 4,15).

La "semence" (descendant) est selon Gal.3,16 une seule personne, à savoir, Jésus Christ. Jusqu'à sa venue, la loi devait garder sa fonction. Lors de la rédaction de l'épître aux Galates, Jésus Christ était venu déjà depuis longtemps au monde, crucifié, enseveli et ressuscité des morts, et finalement monté aux cieux. D'après Gal.3.19 le temps pendant lequel la loi avait de l'importance est **écoulé**. Ainsi, Paul se base sur un temps clairement défini dans lequel la loi avait alors une importance justifiée: c.a.d de sa transmission, 430 années après la promesse (Comp. Gal. 3,17), jusqu'à la venue de Jésus Christ.

Paul était d'avis qu'il était impossible de respecter la loi dans tous ses préceptes et ses règles. Ce qui était le cas du moins pour le croyant, la loi n'avait plus d'importance depuis la venue du messie Jésus Christ.

Le croyant est déclaré juste, il n'est plus un pécheur devant Dieu, et ainsi il n'a plus besoin de la loi pour sa rédemption. La loi avait comme fonction principale la connaissance du péché. Après la conversion, les croyants sont dirigés par la „loi de l'Esprit“, du „Saint Esprit“, de l'Esprit de Dieu.

Paul, qui défendit sa mission auprès des païens, libre de lois, utilisa ici la théologie juive, qui concernait les prosélytes, et poursuivit tout simplement avec la promesse d'Abraham (Gal. 3,16,19).

Gal. 3,20 – Pour Paul, Dieu est „UN“, ou „unique“ (selon Dt. 6,4-9). La promesse faite à Abraham est venue directement de Dieu- sans la médiation d'anges ou d'hommes. C'est pour cela que la promesse à aussi une place plus importante pour Paul que la loi, qui avait été envoyée par les anges de Dieu et par les hommes.

Gal. 3,21 – La loi n'est qu'un rajout aux promesses. Paul amène la « vie » en mettant les hommes en relation avec ces promesses. En parlant de la « vie », il ne s'agit pas de la vie physique en opposition à la mort, mais des bienfaits accordés par Dieu dans tous les domaines de la vie- et finalement aussi la justification devant Dieu à la fin des temps. Seul celui qui est justifié et qui n'est pas accablé par le péché, reçoit finalement la perspective de la vie éternelle vers Dieu.

C'est dans ce cas seul, que la « loi » peut donner la vie, et pourra aller au devant des promesses. Selon 3,18, la « vie » vient de la promesse ou de la loi/ un compromis entre les deux parties ne doit pas être considéré - L'apôtre parle ici de « l'héritage »-

Seite 19

Paul rejette la possibilité que la loi pourrait entraver ou s'opposer aux promesses. Il justifie cela en disant que la loi ne donne pas la « vie ». Elle ne conduit pas à la bénédiction et à la recherche de l'Esprit. De cette manière elle ne justifie pas devant Dieu et ne conduit pas à la vie éternelle.

Dans Dt. 6,24-25, on trouve une formulation utilisée par Paul qu'il utilise pour son argumentation dans Gal. 3.21-22. Car, la vie et la justification ne sont liées uniquement que par des actions faites dans la thora, ce que personne ne peut vraiment faire et atteindre. Les nombreuses exigences de la loi sont impossibles à accomplir. Le péché apparaît ici comme une puissance, à laquelle l'homme ne peut échapper. Il n'existe alors aucun moyen pour l'homme, pour arriver à obtenir la bénédiction et l'Esprit, à travers ses propres efforts. Avant Christ, Il était pratiquement impossible d'être justifié devant Dieu, pour recevoir ainsi la vie éternelle et spirituelle. Pratiquement toute les âmes sont rivées dans cette obscurité profonde, sans aucune lumière d'amour spirituel dans le cœur. Même les observations les plus minutieuses des commandements et des lois juives n'aidèrent pas beaucoup plus, car de toute façon, personne ne pouvaient se conformer à toutes les dispositions (Comp. Gal.3,10-11).

Gal. 3,22 – La condition pour recevoir l'« héritage d'Abraham » est la confiance en Jésus. Car Jésus seul est l'héritier qui est digne de confiance et qui partage avec tous les Chrétiens sa part d'héritage, (d'après le droit de succession Romain). Au regard de Gal. 3 cela signifie: Abraham, en tant que testateur, a un seul héritier : Jésus Christ. Jésus Christ à son tour est fiable, dans le sens qu'en lui, tous les héritiers sont bénis en tant que « cohéritiers ». L'exécution et l'accomplissement fiable de Jésus, des exigences de la loi de Dieu, firent de Jésus le seul « Israélien » réel (notamment Juif) – et le seul vrai héritier d'Abraham.

Dans **Gal. 3,23**, l'inclusion dans la loi, qui conduit à la connaissance du péché, est représentée comme une captivité temporelle – jusqu'à son accomplissement. La loi n'apparaît pas comme qqe chose d'hostile à Dieu, mais comme qqe chose qui contribue à atteindre certains buts Divins. Le but de Dieu était et est la réconciliation des hommes avec Dieu à travers Jésus, relié avec la justification de l'homme- et succédant à la foi en son œuvre accomplie.

Gal. 3,24 - „**maître ou enseignant disciplinaire ou pédagogue**“ - Ainsi était nommé l'esclave instruit ou affranchi dans la Grèce antique, qui accompagnait l'enfant d'une famille distinguée à l'école. En outre, chacun entreprenait la tâche de la surveillance de l'enfant dans toute la conduite de sa vie .

Lorsque Paul désigne la loi comme étant "pédagogique", nous pouvons le voir dans ce contexte- ci, comme une conclusion positive . Une direction de vie est ainsi donnée à l'homme, qui le préserve d'une vie débridée. En conséquence, Paul, dans Gal. 2,15, ne désigne que les païens et non les juifs de « pécheurs ». L'esclave de la maison qui était chargé de l'éducation de l'enfant était souvent très sévère et en conséquence peu apprécié de son élève. La loi avait également une certaine dureté, comme on peut le voir en particulier dans Gal.3,10:

Tous les commandements et tous les statuts de la loi doivent être respectés, ce qui est impossible. Les violations de la loi laissent paraître les hommes comme des pécheurs, sans qu'ils aient la possibilité de se débarrasser du péché et de se tenir devant Dieu en tant que justifié. L'homme devient conscient de la nécessité qu'il a besoin de qq'un qui lui ôte le péché. Cela est possible grâce à Jésus Christ, sur qui la loi tombe finalement et avec lequel elle trouve sa fin justifiée.

Dans la plupart des cas, les pédagogues étaient des étrangers, ayant été fait prisonniers par exemple, lors de périodes de guerre. Le pédagogue était un étranger, une personne d'autorité morale, à laquelle l'enfant soumis devait obéir. Il n'était pas seulement l'enseignant, mais il accompagnait l'enfant confié, partout où il allait, ce qui lui valu cette nomination, à surveiller et à réprimander. D'un autre côté ils obtenaient du respect de ces subalternes, jusqu'à une relation amicale. La surveillance du pédagogue envers l'enfant qui lui était confié, était limitée. Elle se terminait avec l'entrée de l'élève dans l'âge adulte. Ce qui ne conduisit pas vers une rupture totale de la relation entre le pédagogue et son ancien élève.

Avec cette métaphore de : « pédagogue », Paul décrit maintenant tout l'effet de la loi, qui était temporairement limité et qui avait un caractère similaire au caractère carcéral de l'existence.

Le „pédagogue“ préservait ses protégés contre le harcèlement et les dommages. De même, la thora d'Israël préservait de la corruption de la foi et des mariages mixtes jusqu'au jour de la venue de la « semence » avec la naissance de Jésus, pour qui prévalait la promesse Divine.

Le mot „pédagogue“ dans Gal.3,24 est influencé par Lv.11,11-12. Dans ces versets, Moïse se plaint auprès de Dieu qu'il n'est pas responsable du comportement du peuple d'Israël, qui se plaint dans le désert de la manne et qui aspire au bien-être matériel en Égypte. Il ne voulait pas être considéré par Dieu comme une « nourrice » ou comme gardien du peuple.

Dans Gal. 3,25, Paul veut dire que, lorsque la loi, le « pédagogue », prendra fin avec la venue rédemptrice de Jésus Christ et dans une foi sincère vers ce Maître, à partir de là, les hommes ne seront plus sous la loi. Leur vie n'est donc plus déterminé par l'ancienne loi.

Paul comprend et voit la crucifixion et la résurrection du Christ comme une délivrance des juifs, qui étaient venus sous la malédiction de l'alliance parce qu'ils avaient enfreint la loi. Christ les a rachetés en devenant malédiction à leur place. **Ce rachat des juifs est en même temps un rachat pour les païens, parce que les juifs personnifient les représentants de toutes les nations.**

Seite 20

D'après **Gal. 3,23-25**, on peut parler de la fin de la fonction de la thora. En Christ, est venue la fin de la nécessité d'une thora. La fin ne concerne que la loi en tant que « pédagogue ». Ne sont directement concerné que les juifs , car les païens n'avaient jamais été sous la loi.

Gal. 3,26 – La tournure Paulienne : "en Christ", est pour lui l'endroit eschatologique du salut, où se poursuit la filiation – comme expression d'une intimité profonde avec Jésus Christ. Le terme : "en Christ" symbolise ici également l'appartenance au corps de Christ.

Gal. 3,27 – L'acceptation de la foi se poursuit et se complète de façon évidente pour tous, à travers le baptême.

Le baptême est prit littéralement - "en Christ, et dans", ce qui illustre symboliquement le passage d'une sphère d'influence vers une autre. Si la personne qui veut se faire baptiser se trouvait jusqu'à présent dans le domaine d'influence du monde, du péché, d'autres dieux ou des lois juives, avec le baptême il entre dans la sphère de puissance spirituelle de Christ, qui devient maintenant son « Seigneur ». Avec le baptême, le baptisé est adopté par le Père en tant que « fils » et reçoit l' « Esprit du fils », du Saint Esprit, que Jésus demanda au Père, et qui vint à la pentecôte. Avec le baptême, en ayant revêtu le Christ, une nouvelle existence se profile à tout égards, que se soit ethnique, social ou sexuel. Si malgré tout, du point de vue de profanes, les différences sont encore inhérentes, ils seront éliminés au travers d'un « point de vu spirituel ». Tous les Chrétiens ne sont qu'un, sont "un", ils appartiennent immédiatement à ce seul corps de Jésus Christ avec leur baptême (Comp. 1.Cor. 12,12-26) A partir de cet événement spirituel, l'existence des Chrétiens est caractérisé par Jésus Christ, à travers lequel ils se situent dans un champs de puissance salutaire et dans une puissance de Dieu rédemptrice. (cela se reflète également dans le sens du nom de « Jésus » et de « Christ ». Jésus est la forme Latine du nom araméen Sichuan ou Jehoschue a = Jehova, et signifie "force de Dieu". Christ signifie : „celui qui est oint“, „la vérité de Dieu“, „le véritable oint de Dieu“.)

„Vous avez revêtu le Christ!“, c'est une description du baptême Chrétien. Pour les Chrétiens, c'était l'acte d'une union la plus intime avec Jésus Christ.

Mais le judaïsme connaissait également un baptême. Celui qui voulait se convertir au judaïsme devait répondre à trois conditions: il devait se faire circoncire, il devait apporter des offrandes et il devait se faire baptiser. Avec cela il y avait encore des ablutions rituelles, la purification de toute les tâches, qui faisaient parties des pratiques de la religion juive (Lv. Chap.11-15).

Un baptême juif se déroulait de cette façon suivante: on coupait les cheveux et les ongles au candidat du baptême, et il fut complètement déshabillé. L'eau du baptême était la composition de deux grands barils qu'on remplissait avec environ 500 litre d'eau. Toute les parties du corps du candidat étaient aspergés d'eau. Puis le candidat au baptême devait faire une confession de foi devant trois hommes, nommés des pères de baptême. Pendant qu'il était encore debout dans l'eau, on lui lisait des parties de la loi, on lui accorda des paroles encourageantes et on implora pour lui les bénédictions de Dieu. Dès que le baptisé sorti de l'eau il devenait membre de la communauté de la foi juive.

Paul explique aux Galates que les croyants sont tous un en Jésus. Du fait que tous les croyants deviennent un au travers de Christ, entre eux, toutes les différences humaines perdent de leur précédente importance. Personne n'est supérieur à l'autre spirituellement. Autrement dit, un juif croyant n'a pas plus de privilèges devant Dieu qu'un païen. L'appellation de : „Grec“ était le terme supérieur pour tous les païens, et il était à l'opposé du terme de : „Juif“ (Col. 3,11). Un esclave croyant n'était pas inférieur à un citoyen libre croyant. Et un homme croyant n'était pas supérieur à une femme croyante.

Les séparations étaient abrogés suite à la communion avec et en Christ, et tous n'étaient plus qu'un. Paul déclare toutes les différences nulles et non avenues. Les privilèges spirituels ou un rang particulier dans le corps du Christ n'ont pas leur place.

Lorsque Paul dit, qu'il n'y a plus de juifs- c.a.d plus de circoncis, qu'il n'y a plus de Grecs – c.a.d, plus d'incirconcis, cela signifie que la circoncision et l'observance des commandements et des lois juives au regard du salut en Jésus Christ n'ont plus leur pertinence. Lorsque les prédicateurs qui avaient des tendances judaïques cherchèrent à influencer les communautés de la Galatie, en exigeant malgré tout la circoncision et l'obéissance à la loi, ils firent cela en contradiction à la pensée de l'unité Chrétienne qui n'est pas liée au judaïsme.

Le Chrétien est dans une zone de conflit. Par Jésus, toutes les différences existantes dans le monde sont abrogées de façon « salutaire ». Même si les différences sociales continuent à être visibles extérieurement et le resterons.

Christ vit entre deux mondes et il doit supporter les tensions et les contradictions autour et au dedans de lui. Nous vivons au milieu des temps/ entre la promesse et l'accomplissement/ entre le passé et l'avenir/ entre hier et demain (Rm. 8, 23-25).

Nous l'avons, et malgré tout nous soupirons après. Nous ne sommes pas encore au but. Nous en avons déjà la primauté des dons. Nous sommes dans la phase finale mais nous n'avons pas encore atteint le but. Mais nous avons les promesses de notre Père qui nous animent, l'Esprit bienveillant du Père éternel et unique (Ac. 1,4-5).

Nous avons la rédemption (Eph. 1,7). A travers Jésus nous sommes rachetés et nous avons le pardon de nos fautes (Col. 1,14). Mais nous sommes encore en attente de la rédemption (Rm. 8,23), car le jour de la rédemption est à venir (Comp. Eph. 4,30). Nous avons la vie éternelle, notamment, nous nous saisissons de la vie éternelle. (Comp.1.Tm. 6,12).

Nous sommes déjà fils de Dieu (Rm.8.14), mais cependant, nous sommes en attente de« la filiation » (Rm. 8,23).

Nous sommes déjà dans le royaume de Dieu (Col. 1,13/ He. 12,22), et nous entrons dans le royaume de Dieu (Ac. 14,22), ou nous héritons du royaume de Dieu (1.Cor. 6,9.10). Dieu nous a glorifié (Rm. 8,30), et il nous glorifiera (Rm. 8,17). Le Chrétien vit dans une zone de tension entre : être et devenir. Nous avons le dépôt, l'avance ou le gage de ce qui viendra et de la totalité (Eph. 1,14/ 2.Cor. 1,22/ 5,5). Lorsque Christ apparaîtra dans notre vie, il sera visible dans toute sa gloire, et il sera visible que nous vivons avec lui (Col. 3,4). D'un côté il est dit, « nous sommes mort » (Col. 3,3/ Gal. 2,19/ Rm. 6,6), et de l'autre il est dit, „mortifiez vos membres“ (Col. 3,5.10). Nous sommes des mortels et nous vivons (2.Cor. 6,9.10). Il est dit une fois : **nous sommes „saints“** (Col. 3,12), et une autre fois il est dit : „nous serons sanctifiés“ (1.Th. 5,23). Une fois **nous sommes „accomplis“** et la fois d'après nous devons poursuivre la „perfection“ (Ph. 3,12), parce que nous ne sommes pas encore totalement „accomplis“. Le croyant doit apprendre à se mouvoir dans cette zone de tension. Il navigue entre l'œuvre de Dieu- ce que Dieu fait pour lui et entre ce qu'il doit encore faire lui-même. (2.P 1,3/ 1.Th. 4,11/ Col. 4,12). Notre sanctification est entièrement l'œuvre de Dieu (1.Th. 5,23/ 1.Cor. 6,11), mais il faut encore poursuivre la « sanctification » (He. 12,14). C'est une oscillation entre le don et la tâche, entre le choix de la grâce Divine et notre responsabilité. C'est un effort sans efforts.

Notre foi fait déjà l'expérience du Dieu éternel à l'intérieur des limites du temps et de l'espace (Jn. 3,36). Nous sommes dans l'Esprit quand nous sommes en Christ (Jn. 17,11/ Rm. 8,9) et avec cela, toujours encore dans le corps (2.Cor. 5,6). Nous sommes dominant face à la mort et en même temps nous sommes assignés à la mort (2.Cor. 4,11.16). Nous sommes dans une zone tendue entre puissance et force (2.Cor. 12,9).

Le message de l'épître aux Galates est un défi formidable en ce qui concerne les structures patriarcales de la société Gréco-romaine et aussi de la société juives et de leurs hiérarchisations respectives. Paul conteste la bénédiction juive, qui ne donne une position privilégiée dans le culte uniquement qu'aux hommes. Il inclut également les femmes. Le rituel d'initiation était orienté d'une façon purement masculine. Eux seuls avaient été circoncis. Maintenant le baptême inclut également les femmes. Pour cette raison, c'est le baptême qui constitue dès à présent l'entrée du peuple vers Dieu, et non plus la circoncision. Un peu plus loin, Paul rejette la distinction entre ce qui est pur et ce qui est impur, ainsi que l'observance de certaines périodes récurrentes. Pour la vie de l'église, s'en suit, **que les femmes et les païens** ne peuvent plus être exclus du culte ou d'autres activités de l'église à cause de l'impureté rituelle.

Les deux contrastes dans Gal. 3,28 entre juifs et Grecs, hommes libres et esclaves, hommes et femmes, sont devenus insignifiants par la foi en Jésus et ont été relevés. L'égalité de tous les hommes devant Dieu est à nouveau proclamée. Elle s'adresse contre les discriminations, proclamée dans une préfiguration eschatologique du commencement d'une nouvelle création. La répartition de la structure de base de la création des hommes et des femmes selon leur sexe est vaincue.

Les formulations dans l'épître aux Galates documentent l'expérience des églises missionnaires Pauliennes. Elles signalent la nouvelle réalité dominante de Christ. En Christ, tous les hommes sont égaux. En Christ, toutes les différences sociales antérieures sont placées à un autre niveau. Ainsi, l'église possède maintenant une base de départ différente. Cela les éloigne de leurs anciennes bases valables jusqu'alors, vers les nouvelles conceptions d'ordre Divin qui doivent encore être approfondies. Les anciennes différences et contradictions n'ont plus de pertinence salutaire devant Dieu. Le présent de la rédemption en Christ est souligné encore d'avantage – indépendamment de la condition personnelle.

Depuis le milieu du 1. siècle av. Chr. , il y avait des troubles sociaux dans les villes d'Asie mineure.

Dans lesquelles des communautés juives étaient la plupart du temps impliquées. Cet „Esprit“, notamment cette „tendance“ ou cette „vague“, de ce qui se passait à l'extérieur dans la société (le monde, l'état), se répercutait également dans l'église Chrétienne.

Ces agitations perdurèrent presque deux cent ans. Ces conflits étaient essentiellement inter- ethniques. Lorsque Paul parle de « Grecs », il ne voulait pas dire – comme on le supposait souvent – des païens, mais des Grecs dans le sens ethnique qui ne représentaient qu'une partie des habitants de l'Asie mineure. Les conflits entre Grecs et juifs étaient à l'époque de nature sociaux économiques et politiques.

La « bonne » nationalité – en relation avec la « bonne » religion – était une question de point de vue régional dans l'antiquité. En revanche, une unanimité étonnante prévalait à travers les cultures, dans le fait qu'être un esclave ou une femme était dévalorisant. La dissolution et la suppression des modèles de bases sociaux, nationaux et biologiques déterminants de la société de l'antiquité (Gal. 3,28) se réalisa auprès des Chrétiens à travers le baptême et par le fait de se tourner vers Jésus Christ. C'était quelque chose de totalement nouveau.

Chez les Galates, à côté du judaïsme, il y avait aussi **la question du genre** (sexe) qui était d'actualité. Maintenant les femmes avaient le droit d'être baptisées et admises dans la communauté. Soudain, les

hommes se sentaient en danger dans leur identité. Le souhait des hommes de la Galatie de se laisser circoncire, souligne le désir profond d'un retour en arrière. Ils demandèrent plus de clarté, sur ce que signifie : d'être juif, libre et – avant tout- d'être un homme. On peut comprendre les déclarations Pauliennes de Gal. 3,28 uniquement dans ce contexte, et reposant sur cet arrière plan- là.

Gal. 3,28 loue l'unicité du corps, ou les divisions et différences sociales, culturelles et religieuses, nationales et biologiques des sexes sont surmontées et toutes les structures dominantes rejetées. Dans la « nouvelle création », toutes les inégalités concernant les genres, ne sont pas immédiatement et complètement éliminées. Dans la « nouvelle création », les différences de sexe ne jouent plus aucun rôle particulier. Le fait d'être un homme ou une femme n'est pas un avantage dans la relation avec Dieu ou avec d'autres personnes. Hommes et femmes sont réconciliés de la même façon et unis de la même façon.

Seite 22

Les membres de l'église de Corinthe, considéraient par contre l'ordre de création abandonné, au regard du genre et de la vie sexuelle, et préconisèrent en conséquence (de façon insensée) l'abstinence totale (voit 1.Cor. 7).

Gal. 3,16 déclare: "les promesses ont été faites à Abraham et à sa semence". Paul souligne que dans cette semence, il ne s'agit pas d'une multitude de personnes, constituant les juifs, mais d'un singulier, à savoir Jésus Christ. Il s'ensuit précisément que **les Chrétiens** ne font pas partie de cette « semence », donc qu'ils n'appartiennent pas à la descendance d'Abraham. Mais à travers la foi et l'appartenance à Jésus, tous les autres hommes sont aussi des descendants d'Abraham. Et peu importe maintenant si qq'un est juif ou non juif/ il est un héritier d'Abraham et de la vie éternelle. L'apôtre s'en remet un peu plus à la **majorité** au regard de l'héritage dans Gal. 4,1-7.

Gal. 4 1-7 – La servitude de la loi (la filiation à travers la grâce). Paul tente ici d'illustrer le germe de l'héritage spirituel par rapport à la vie profane avec des parallèles. Il se base sur deux étapes dans la vie de l'héritier, le **stade de l'immatunité** et le **stade de la maturité**. Un héritier est qq'un qui a un droit d'héritage, dès le départ/ non seulement à la date du début de l'héritage. En tant qu'héritier, il est "seigneur sur tout", donc le propriétaire réel d'un bien, y compris les choses et les personnes. Les habilitations et compétences reliées ne sont effective qu'à maturité. Auparavant il ne se distingue en rien d'un esclave, qui n'a pas de compétences personnelles et qui appartient à un seigneur qui lui donne des ordres. Après la mort de son père, l'héritier est soumis à de nombreux tuteurs qui régissent ses affaires pour lui. Et il dépend de nombreux gérants – pour la plupart des esclaves domestiques -, qui prennent soin de lui, de ses affaires et de son habitation.

Dès lors la maturité, les croyants obtiennent la "filiation en tant qu'enfant", c'est à dire, ils sont adoptés par Dieu.

Dans l'antiquité, au contraire d'aujourd'hui, on adoptait des adultes et non des enfants (de gens riches ou de l'empereur). Ceux adoptés de Dieu sont des "enfants de Dieu". En raison de la limitation du droit d'héritage aux descendants masculins, nous voyons dans le verset 5 **non pas** le terme "filiation en tant qu'enfant", mais le terme "filiation en tant que fils". En conséquence, les Chrétiens sont – hommes ou femmes – "fils et filles de Dieu" (Comp. 3,26), accueillant « l'héritage »

Du fait que la situation de la mort du père est le sujet central, celui-ci doit établir durant sa vie la date à laquelle l'héritage doit être libéré par les tuteurs et les gestionnaires, pour pouvoir être en mesure d'accéder à l'héritage avec une pleine habilitation et autorité. La fixation de cette date par le père part du principe qu'il n'existe pas du côté de l'état une date fixée qui soit définitive.

Dans **Gal. 4,4**, Paul signale à quel moment a lieu le **transfert de l'immatunité à la maturité**. Il le décrit par la formulation: "mais lorsque vint la plénitude des temps". Cette formulation ne se réfère pas seulement à l'accomplissement des attentes de l'ancien testament, mais au commencement de l'ère eschatologique (le point culminant et final du monde) avec tout son contenu historique concernant le salut. Dans la lettre aux Galates, dans son argumentation, Paul part de **trois temps qui se succèdent** : 1. du temps de la promesse d'Abraham et de la foi du patriarche qui suit :2. le temps de la loi mosaïque, qui à son tour : 3. est abolie par le rachat de Christ.

Selon Gal. 3,24-25 l'immatunité spirituelle est un temps, dans lequel l'homme est soumis à la loi, au "**pédagogue**". Gal. 4,3 ne concerne pas seulement le monde du judaïsme avec ses lois religieuses, mais généralement le monde pré chrétien, auquel appartiennent les juifs comme les païens. En conséquence, au lieu de parler de „pédagogue“ ou de "loi", il est question ici des « **éléments du monde** ». Cependant il ne s'agit pas ici d'éducation ou de la connaissance et de la sensibilisation aux péchés, mais seulement de „l'esclavage“.

Par „**éléments**“, nous entendons ici l'essence, la nature et la substance qui constituent les principes de bases du monde. Les éléments sont une partie de, et déduit de cela, mais ne doivent pas être attribués à Dieu , à Jésus ou au Saint Esprit. Les lois de la nature, les lettres, les esprits, les étoiles, etc. sont attribués à Dieu. Cela comprenait aussi une grande partie des lois juives, comme par ex: les fêtes soumises aux constellations (lune, année et jours etc...)- Jours et temps sabbatiques, les lois alimentaires, qui rendaient les hommes esclaves (Comp. Gal.4,9-10). Les juifs comme les païens étaient au service de la lune et du soleil. Les juifs étaient soumis aux deux constellations suite à l'établissement des dates calendaires. De nombreux païens les auraient vénéré en tant que créatures Divines. Avec la venue de Christ, la lune et le soleil ont perdu de leur vénération pour les juifs et les païens, parce ce que le calendrier juif n'avait plus son rôle d'antan et que les païens se détournèrent de leurs Dieux et les renièrent.

Cependant, si des paganos Chrétiens s'adonnent à l'observation de la lune et du calendrier juif, ils s'adonnent dans ce cas à des choses qui ressemblent à l'ancien paganisme.

La lune et le soleil appartiennent aux « éléments du monde », dont les Chrétiens sont libérés.

D'après Gal. 4,7, **chacun qui reçoit ce message,chaque destinataire,** n'est plus esclave des « éléments du monde ».

Avec le terme « éléments », correspondent aussi les philosophies athéistes, comme par ex. : l'« évolution », le « big- bang », et aussi les quatre **éléments physiques** : le feu, l'eau, la terre, et l'air (littéralement: "se mouvoir en cercle dans un corps en rotation "). Paul les a référé aux grandes **puissances du monde**: la chair, la mort, ainsi que les « puissances et principautés » du monde invisible (Comp. Eph. 3,10/ Col. 2,15/ Tt. 3,1).

Seite 23

Lorsque Paul écrit cette lettre, les Chrétiens de Galatie s'étaient à nouveau tournés vers ces **éléments pauvres et faibles** ». Lorsqu'on parle des « éléments pauvres et faibles », on ne parle pas de Dieux païens, car ces derniers ne jouaient aucun rôle dans l'épître aux Galates. Dans l'épître aux Galates, Paul ne thématise pas un retour dans le paganisme, mais un **retour au légalisme**. Paul voit dans ce légalisme une relation avec la foi juive, qui est orientée par la « loi », avec les statuts et commandements de la bible hébraïque, (de l'ancien testament). Paul désigne les « éléments » par "pauvres et faibles". Ils sont "faibles" parce qu'il ne peuvent pas produire de salut. Compte tenu de la misère de ces « éléments », Paul est très surpris que ceux, à qui le message était adressé, s'adressèrent à nouveau à lui.

Gal. 4,10 montre tout ce qui peut être relié avec ce culte des éléments: L'observance stricte des temps (certains temps particuliers) dans le détail- jours, mois, dates et années. Ce maintien précis des temps et dates est relié dans tous les cas avec la légalité, associée par l'apôtre au judaïsme. Le classement commence avec le plus petit cycle: le jour, et finit avec le plus grand cycle, :l'année. Ainsi, selon certaines dates, nous trouvons aussi certaines fêtes (dates de fêtes).

Le calendrier des fêtes juives est étroitement lié avec l'observance des constellations. Paul pense ici au sabbat, le jour de repos, qui dure toute une journée, d'un de coucher soleil à l'autre. Aux fêtes qui sont limitées à un seul jour, on note par exemple le jour du pardon, (Jom Kippur) au 10. de Tischri. Les mois juifs, qui comprennent le Tischri, sont orientées avec le cycle lunaire. Une fête qui est étroitement liée avec les mois est la fête de la nouvelle lune, qui marque le commencement d'un nouveau mois. Elle tombe toujours au jour, qui est marqué par le croissant de la nouvelle lune dans le ciel, ce qui implique une bonne observation du ciel. Des mois entiers ne constituent pas des temps de fêtes, mais certains mois sont liés à des dates de fêtes importantes. Comme la fête des tabernacles (Sukkot) à Tischri, la fête de pâque à Nissan et la fête de la semaine (Schavuot) fêtée à Siwan. Également les fêtes qui durent plus d'un mois, et qui appartiennent pour Paul à un service qui se pratique d'après les « éléments », et qui sont cycliques, selon les années du positionnement du soleil (l'année sabbatique et l'année du jubilé, sept fois sept années) .

Selon **Gal. 4,5**, ceux qui étaient sous la loi [mis sous/ esclavage]" ont été **rachetés** " au travers de Jésus Christ, du fait qu'il était le représentant pour les péchés des hommes suite à sa mort à la croix, (Comp. Gal. 3,13). Le rachat entraîna la libération de l'obligation des statuts et des commandements juifs.

Ceux qui sont sous la loi sont orientés dans une situation d'"esclavage s'ils considèrent la loi comme faisant partie des « éléments de ce monde ». Car seul au regard de ces lois, on peut parler « d'esclavage ».

Avec la maturité, les croyants obtiennent la « filiation en tant qu'enfant », et ainsi, ils sont adoptés par Dieu. Dans l'antiquité, au contraire à nos jours, se sont principalement des adultes qui étaient adoptés et non des enfants (de gens riches ou de l'empereur). Ceux qui sont adoptés par Dieu sont des « enfants de Dieu ». En raison de la restriction du droit d'héritage, héritage qui se pratiquait uniquement envers les successeurs masculins, il n'y a pas le terme d' « adoption en tant qu'enfant » au verset 5, mais le terme "filiation", en tant que fils. Ainsi, les croyants sont - hommes ou femmes – des "fils de Dieu" (Comp. 3,26), qui obtiennent « l'héritage ».

Gal. 4,6 – La condition pour recevoir l'Esprit Saint, envoyé par Dieu, est la **filiation**.

Et elle n'est **pas** dans l'homme croyant qui crie „Abba, Père“, mais avec l'Esprit qui est personifié.

Il est l' « Esprit du fils », (vois Marc.14,36) de Jésus dans l'histoire, du Seigneur souffrant et entièrement consacré à la volonté de Dieu. Il est « l'Esprit de Dieu de /ou par la réconciliation. » Sans l'Esprit et sans sa révélation dans une relation avec le Père, l'homme ne serait pas à la hauteur d'être appelé.

"Abba, Père" (nom de Dieu le Père) est l'appel du Saint Esprit et de l'esprit humain, qui témoigne du fait que le Chrétien est un enfant, un « enfant de Dieu. Dieu veut être appelé Abba en tout temps dans le cœur de ses enfants. L'Esprit de Dieu qui est contenu dans cet enfant, permet d'adorer Dieu en toute confiance – avec la certitude qu'il sera entendu de son Père à tout moment.

Puisque l'Esprit n'est donné qu'aux Chrétiens, à l'inverse, celui qui a reçu l'Esprit dans le cœur peut être désigné en tant que "fils (de Dieu)". Avec la filiation, la maturité et l'héritage effectif sont reliés.

Dans **Gal. 4,7** l'ajout de **"par Dieu"** est tout à fait étonnant, car là, Dieu est considéré comme médiateur, lui même, et aussi la source de qqe chose. C.a.d, qu'il fait des croyants à cet égard, les héritiers de sa promesse.

Gal. 4, 8-20 – la rechute des Galates (à travers le formalisme).

Lorsqu'on lit l'épître aux Galates de plus près, on a l'impression, que ce passage(Gal. 4.8-20) est une tout autre lettre. Comme si c'était un complément à la vraie lettre, rajouté en fonction d'autres destinataires.

Dans 4,1-7, Paul représente les destinataires en tant que fils de Dieu – en tant qu'héritiers responsables de l' "héritage". En tant que tels, ils sont étroitement liés à leur Père. Une telle relation n'arrive pas à se laisser entrevoir dans le comportement réel de ceux à qui cela était adressé. Paul ne peut comprendre cela.

Dans **Gal. 4,8** Paul **ne fait pas** la distinction entre les juifs- et les paganos Chrétiens. Il dit simplement: „vous“.

„Vous“ avez servis les dieux et vous étiez liés à eux. Selon 1.Cor. 10,20-21, ce n'étaient tous que des démons. Ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que Paul a reconnu Dieu comme unique et réel, celui qui est le Père de Jésus Christ. Du fait que, selon son point de vue, le salut des hommes est relié avec Jésus Christ, le Dieu Chrétien est le seul qui apporte le salut. De là, lui seul peut être vénéré.

Seite 24

Selon **Gal. 4,9** , les destinataires avaient reconnu Dieu, un Dieu dont ils ne savaient rien auparavant.

Le fait de "reconnaître", contient et comprend aussi la décision consciente pour ce Dieu, et, est relié au fait de se détourner de façon conséquente des dieux vénérés auparavant.

Le verbe **"reconnaître"** laisse supposer qu'il y avait une conversion active des destinataires. Mais Paul met de l'importance au fait que, lors de la conversion des destinataires du message, il puisse s'agir moins d'activités et plus, d'avantage, du **choix de l'action de Dieu** . Par conséquent, il souligne que ceux à qui cela avait été adressé avaient été reconnu par Dieu. C'est uniquement suite à cette direction venant de Dieu qu'ils pouvaient dire l' avoir rencontré, et ceci à travers les enseignements des missionnaires Chrétiens, et qu'ils aient pu se convertir à lui et lui donner toute reconnaissance.

Dans **Gal. 4,9-10**, Paul attaque les juéds Chrétiens et les paganos Chrétiens **judaisants**, qui aimeraient réintroduire dans la communauté les anciennes fêtes et les rituels judaïques. Car le contenu de la liste dans Gal. 4,10 représente clairement une liste de **dates juives calendaires**. Col. 2,16.17 est aussi à prendre en considération en tant que tel.

Gal. 4,11 – Paul s'est donné du mal pour les destinataires. Dans Gal. 4,12 il les exhorte à devenir comme lui. Ce qui pourrait laisser croire que Paul se montre en exemple à tout les égards. Cependant, on peut comprendre sa conduite en considérant l'arrière plan de ses déclarations dans Gal. 3,1 jusqu'à 4,11. là il se réfère concrètement à sa maturité, et à sa liberté face à la loi. Du moins qu'ils aient été majoritairement des paganos Chrétiens (Comp. Gal. 4,8/ 5,2-3/ 6,12-13) et ainsi, jamais soumis à la loi. Ainsi, il arriva, que Paul le juif, qui a abandonné son légalisme suite à sa conversion à Christ, resserra ses recommandations face aux lois religieuses juives et face à leur liberté. Il s'efforce de réfuter leurs erreurs.

A partir de **l'allégorie de Sarah/ Agar**, (Gal. 4,21-31) commence la **section de réfutation**, qui s'étend au delà des chapitres 5-6. Gal. 4,12-20 représente un passage, une transition, de l'argumentation principale (Gal. 3,6-4,7) jusqu'à la section de réfutation.

Paul explique la bible aux Galates (l'A.T.,ici) . Il est intéressant de noter de quelle façon il fait cela.

Il demande: „que dit l'écriture?“. S'en suit également la deuxième question: „que nous dit l'écriture pour aujourd'hui?“ la question personnelle: „que me dit (ou que nous dit) l'écriture aujourd'hui?“- décisive à elle seule!

Ainsi, Paul va expliquer cette histoire. Il interroge sur le sens- „qu'est- ce qu'elle symbolise?“ et nous montre

ainsi la façon de procéder pour l'interprétation des écritures apostoliques.

Pour chaque interprétation biblique, ce qui est important :

1. elle ne doit pas contredire le témoignage global de l'écriture,
2. elle ne doit pas conduire vers une contrariété du sens des mots,
3. elle doit contribuer à clarifier les textes, et
4. elle doit être fondée dans chaque interprétation.

Ainsi, Paul explique cette histoire et déclare: il y a maintenant **deux testaments**.

Car dans l'histoire d'Agar et de Sarah et de leurs deux fils, Paul pouvait y voir deux tracés historiques concernant le salut. Cela signifie deux dispositions et deux ordonnances de Dieu. Le testament n'était donc pas à mettre simplement au même rang que l'ancienne et la nouvelle alliance. C'était d'avantage deux manifestations volontaires de Dieu. Agar consistait dans l'ordre de Dieu, qui était révélé au mont Sinai / c.a.d, pour l'ordre de la loi – les fondements de Dieu.

Et cela ne paraissait plus surprenant du tout, après tout ce que l'apôtre avait dit auparavant.

Mais cette disposition engendra la servitude. Celui qui se soumit désormais à cet ordre, vivait à l'état d'esclave. Il était caractérisé par des ordonnances, des dispositions et des instructions, dont l'accomplissement de ces tâches exigea une obéissance absolue. Paul dit clairement que le fils d'Agar était un esclave et qu'il le resta.

Finalement, il était déjà né d'une esclave, et c'est justement de cette façon que la religiosité réintroduit l'homme dans l'esclavage.

Dans **Gal. 4,13** il rappelle, de quelle façon il leur a proclamé l'évangile « **la première fois** », en considérant l'hypothèse de leur compréhension (Comp. Ac. 13,13-14,27/ 16,6/ 18,23). Les destinataires ont probablement été susceptibles d'avoir participé personnellement à l'évènement fondamental. Paul ne voit pas «leur volonté concernant l'accueil de l'évangile » comme une chose évidente. Cette proclamation se passe en toute „faiblesse“ et „affaiblissement“. Dans 2.Cor. 12,7-9, Paul mentionne, qu'une « écharde/pic, lui a été mis dans la chair ». Il a du prêcher l'évangile aux Galates avec des douleurs physiques et des faiblesses. Cela les a enthousiasmé. En raison de son état physique, les Galates auraient pu réagir avec mépris (Gal. 4,14). Ils auraient pu cracher sur lui et mettre ses « faiblesses corporelles » sur le compte de l'action de démons. Mais non, ils l'ont enregistré comme venant d'un ange de Dieu ou venant de Jésus Christ lui même (personnellement). Les Galates restaient favorables à son message- malgré sa faiblesse/maladie, car ils voient en lui sa sincérité et sa dévotion à Dieu. Cela les a convaincu.

Gal. 4,15 Les Galates ont reçu Paul comme un ange de Dieu. Cela est devenu bénédiction pour eux (Comp. Mat. 25,31-46). La réceptivité des destinataires était à l'époque telle, qu'ils étaient même prêt à faire de grands sacrifices: ils auraient sacrifié leurs yeux pour les donner à Paul. Un tel don aurait cependant- selon Paul- exigé l'arrachage ou la crevaison impossible de l'œil. Nous pouvons nous poser la question si le fait de vouloir donner jusqu'aux yeux, ne reposerait pas sur la possibilité d'une maladie de l'œil de Paul, peut être justement cette «épine/ pic qui est dans la chair ». Si tel était le cas, la déclaration aurait été faite, que les destinataires auraient offert leurs yeux en aide à Paul, si cela leur avait été possible. Ce qui est sûr, c'est que le geste d'offrir ses yeux est un geste d'affection.

Seite 25

Mais Paul ne peut s'expliquer le comportement rebutant des destinataires face à lui et à ses enseignements uniquement dans le fait qu'il soit devenu leur adversaire. (Gal. 4,16). Parce qu'il ne leur dit que la vérité et qu'il ne donne pas son accord au „Judaïsme“ et à son culte. Ce serait de la trahison » envers Jésus et envers l'évangile pour lui, - ainsi qu'une « régression » (Comp. Gal. 2,1-5/ 5,1-7).

Dans Gal. 4,17, Paul démasque les „prédicateurs judaïsants“. Quel est vraiment leur but!?

Ils ne veulent pas réellement aider les Galates et les servir, mais à «profiter » d'eux. Ils espèrent profiter d'eux, les lier spirituellement à eux, pour les rendre complètement dépendant d'eux. Paul ne voit pas d'une façon favorable un tel zèle égoïste venant de ses adversaires.

En tant que fondateur de la communauté, il a un cœur pour eux et cherche leur bien (Gal. 4,18-19). Une telle bataille et un tel prosélytisme se produit au travers de lourdes charges, que Paul désigne en tant que «douleurs de l'enfantement». L'usage de ce terme fait paraître Paul en tant que mère et non en tant que père auprès de la communauté.

Lors des douleurs de l'enfantement, la question qui reste en suspens est: est ce que la naissance s'accomplit?. Cela signifie dans une vision spirituelle, que les membres de l'église de la Galatie ne sont pas encore entièrement gagnés à la cause de l'évangile. La «naissance» a lieu, lorsque Christ prend forme en eux. Cela peut se faire uniquement s'ils mettent leur salut dans le seul acte de crucifixion de Christ qui pardonne nos péchés, par la mort qui est vaincu, et à la résurrection. Aussi longtemps qu'il espèrent recevoir leur salut au travers de l'observance soigneux des commandements et des statuts juifs, Christ n'a pas encore prit corps en eux.

Gal. 4,20 – Paul souhaite être avec les Galates. Il pourrait ainsi les ramener beaucoup mieux, beaucoup plus vite, et «faire taire» les prédicateurs judaisants. Maintenant, Il ne sait plus exactement comment ses mots sont vraiment reçus auprès d'eux.

Gal. 4, 21-31 – loi ou foi (Ismaël et Isaac). La raison de l'écriture de la lettre aux Galates est que les Chrétiens des communautés de la Galatie se laissent à nouveau séduire vers les lois par les prédicateurs juifs, en se coupant et se séparant ainsi de Jésus et de son œuvre de rédemption accomplie. Paul n'utilise pas de statuts ou de commandements lors de son argumentation suivante, mais il narre l'histoire d'**Agar et de Sara**.

C'est une analyse et une argumentation rhétorique. L'image de ces deux femmes était une représentation très compréhensible pour les Galates, car dans leur ancienne vie du monde païen, leur pays avait été (Anatolie) surveillé par des divinités mères de la montagne. Se sont deux interprétations qui se complètent de l'histoire des femmes et des fils d'Abraham, dans Gn. 21. La première histoire est une interprétation allégorique (V. 22-27), et argumente le fait que la thora est dans la servitude et qu'elle n'a pas produit des enfants de la promesse. Dans la deuxième interprétation (V. 28-30) il ajoute en tant qu'avertissement aux Galates, une déclaration du récit de l'ancien testament (Gn. 21,10). **Les termes: "esclave" et "libre"** souligne l'importance de Paul face à ces contrastes que sont la servitude et la liberté. La deuxième future mère (Sara) se situe dans la lumière, pendant que la première future mère (Agar, la servante) se situe dans l'ombre. Les enfants d'Agar (une préfiguration du monde, la loi et les juifs) seront déshérités, tandis que les enfants de Sarah, (une image de ceux qui croient en Jésus) sont les vrais héritiers (Comp. Gn.16-21/ es. 54,1). L'histoire qui est selon la chair du „fils premier né d' Abraham“ se termine par une „expulsion“ et un „congédiement“.

Le fils de l'esclave est conçu "**selon la chair**". (Gal. 4.23) La promesse dit, que Sarah, la vieille femme libre et infertile, concevra un fils à Abraham qui était également très vieux (Comp. Gn. 17,16-17/ 18,10-15/ 21,1-2). Pour Ismaël la promesse est manquante.

Les deux femmes se réfèrent aux deux alliances (ancien et nouveau testament). **Agar**, l'esclave est synonyme du „Sinaï“. (le nom d' Agar signifie étrangère.) Il inclue la signification d'esclave. Paul identifie le mot "**Agar**" avec le mont Sinaï en Arabie. Premièrement, parce qu'il a une similitude de résonance avec le mot arabe: "roc/ pierre" = "hadjar" a. et deuxièmement, parce que le mont Sinaï est placé dans la région de la descendance d' Agar (Comp. gn. 25,12-18, vois aussi 1.Chr. 5,10.19/ Ps. 83,7). D'ailleurs, dans une vision prophétique, la péninsule du Sinaï n'appartient pas à un pays de la promesse, mais au désert, que le peuple d'Israël devait traverser sur le chemin allant à la terre promise.

Par conséquent, Paul dit, qu'à travers le légalisme, la «Jérusalem actuelle» ainsi que ses «enfants», les juifs, de même que le mont Sinaï et l'esclave Agar, seront soumis à **«l'esclavage»** .

Dans **Gal. 4,26**, Paul parle de la "**Jérusalem céleste**" et la décrit comme étant "**notre mère**". C'est un discours métaphorique et mis en avant, dictée par la tradition de la langue hébraïque. Les villes sont décrit généralement au «féminin» dans la langue hébraïque. Le concept apocalyptique d'une Jérusalem céleste repose sur le contraste avec la terre, qui est caractérisé par le péché de ses habitants, l'impureté et l'insuffisance de ce temple terrestre. Le désir été en vigueur depuis la période post- exilique de la future ville Sainte et de son sanctuaire parfait. Paul fait la comparaison entre les représentations temporelles et les représentations de lieu, du "présent, d'ici", vers la "céleste Jérusalem". La Jérusalem «de maintenant» que Paul voyait, n'était plus une ville libre depuis longtemps. C'était une ville placée sous le joug des Romains. Lorsque Paul nomme la nouvelle Jérusalem «une ville (libre)», nous trouvons la pensée de l'idéal d'une ville politiquement libre, qui s'est développée en Grèce. En tant que mère, libre, elle correspond à Sarah, libre, qui n'est pas nommée. (le nom de Sara signifie princesse, grande dame.) on peut partir du principe, qu'elle accouche de la même façon que la femme libre, en raison de la promesse qui est engendrée. Ainsi à côté de la «Jérusalem actuelle» il y a une «Jérusalem céleste». S'il était question du contraste entre le présent et le futur, Paul aurait pu écrire la " Jérusalem future". Donc, il est bien plus probable que Paul voit également la «Jérusalem céleste» comme étant présente/ la différence étant dans ce qui est en haut et ce qui en bas. La " Jérusalem céleste" n'est pas liée au monde, au contraire de la " Jérusalem actuelle", qui se trouve sur la terre, et ainsi, elle est durable. Celui qui veut atteindre la " Jérusalem céleste", doit s'élever, ce qui n'est pas possible aux hommes durant leur vie. La "**Jérusalem céleste**" n'est pas comme la "**Jérusalem actuelle**" soumise à «l'esclavage», mais elle est «libre». / Seite 26 Ce n'est pas le lieu de ceux qui sont dans la fidélité de la loi, mais de ceux qui se sont libérés de la loi. Ce sont ceux qui mettent leurs espoirs seul dans l'évangile de Christ.

Cet espérance et cette façon de voir de Paul se basent clairement sur la prophétie d'Esaié. 50,1 et 54,5,6, dans laquelle il est question de la ville (terrestre) de Jérusalem, qui ressemble durant l'exil babylonien à une femme infertile, sans enfants, parce qu'elle est dérobée de ses enfants durant la destruction de la ville et de la déportation de ses habitants. Il promet à la ville, qu'elle sera à nouveau riche d'enfants, qu'elle sera bien plus fertile que durant la période avant l'exil, lorsqu'elle n'était pas encore séparée de son mari, son Dieu.

Mais vous, frères, soyez enfants de la promesse comme Isaac (Gal. 4,28 et 5,13a). Paul parle ici autant aux Galates non juifs - qu'aux juifs émeutiers **« en tant que frères »**.

Tous deux, Ismaël et Isaac étaient des «demis frères». Dans tous les cas, dans l'ancien testament Il n'est pas question d'une persécution d'Isaac par Ismaël (vois gn. 21,9). Là nous ne voyons seulement que Ismaël „plaisanta“ ou „joua“, selon comme on le traduit. La traduction rabbinique seule, a interprétée qu' Ismaël avait persécuté son demi frère (avec un arc et des flèches). Paul s'est probablement appuyé sur des déclarations faites par les rabbins dans son interprétation. En conséquence, la „persécution“ n'était pas limité, mais dura un temps assez long, car il en allait de l'héritage“.

Il est probablement aussi possible, que Paul laisse couler ses propres expériences au travers de ces interprétations. Car lui même était un persécuteur des Chrétiens à l'époque, avant sa conversion, (Comp. Ac. 9,1-2).

Après sa conversion, il a reçu des juifs par cinq fois quarante coups moins un (Comp. 2.Cor. 11,24). Au regard des juifs Chrétiens, l'apôtre déclare, qu'ils souffraient parmi les juifs (Comp. 1.Thes. 2,14-16). La remarque : **“ainsi [en est t'il] aussi maintenant“** est proche de ce que Paul interprète dans gn. 21,9 à la lumière des évènements présents. Probablement que les membres de l'église de la Galatie avaient également été persécuté par les juifs.

Dans l'exemple concret d'Ismaël et d' Isaac (gn. 21,10), Paul exhorte les Galates de renvoyer l'esclave et son fils (Gal. 4,30) „de les chasser“ ou de «jeter hors» de la communauté les prédicateurs judaïques. Ce qui est logique, en raison de l'épître aux Galates, qui traite de façon très intensive l'oppression des Chrétiens de la Galatie à travers les prédicateurs judaisants. Il est également possible, que les membres de l'église en question, qui se sont laissés accaparé par les prédicateurs judaisants, devaient être exclus de la communauté.

„par conséquent...“ (Gal. 4,31) est une conclusion de Gal. 4,21-30. La question, de la façon de l'obtention du salut **est centrale pour les Chrétiens**. Avec le fait que l'observance des statuts et des commandements juifs n'apportent pas le salut , les Chrétiens ne se fient plus qu'à la foi en Jésus Christ / seule condition pour devenir "héritier". Ainsi, le vers 31 ne se comprend que en tant que verset transitoire à Gal. 5,1-6.

Gal. 5,1 jusqu'à 6,10 - Implications morales de la justification par la foi.

Dans **Gal. 5,1-12** Paul a débattu de la liberté en opposition à la loi, d'une façon polémique, voire sarcastique. Maintenant, vient la mise en œuvre pratique de cette liberté/ elle doit absolument être agissante dans **l'amour de son prochain**, sinon elle n'est pas libre. Avec la mention du **commandement de l'amour**, (lv 19,18) , Paul revient à la thora. Il n'établit pas la validité du commandement de l'amour à partir de la thora – il vient de la rejeter de long en large et déclarée non valable – mais la véritable raison est donnée dans le V.13: le commandement d'amour est ancré dans la liberté du Chrétien, et cette liberté ne peut s'exprimer qu'au travers du service envers les autres.

Gal. 5,16-24 – La lutte continue qui existe chez le Chrétien consiste dans une lutte entre la chair et l'Esprit. L'homme est le champ de bataille de deux forces opposées. Paul entend par là, la chair et l'Esprit, et ceux-ci, pas en tant que puissances étrangères, sinon l'homme ne pourrait pas influencer l'issue de la bataille et ainsi son propre comportement. Il comprend par cet esprit – cette chair- cette bataille, bien plus l'ambition consciente et le vouloir qui est dans l'homme.

La transformation en Esprit est la vie dans la liberté. Celui qui change en Esprit, peut résister à la chair. La chair est une puissance, qui n'est pas vaincu facilement par l'Esprit.

L' Esprit nous encourage toujours au service de l'amour. Par conséquent, ce n'est pas le devoir de l'homme de suivre une loi, mais de ne pas se défendre contre les bonnes initiatives de l'Esprit. Lorsque l'amour provient de la propulsion de l'Esprit et qu'en même temps l'accomplissement de la loi est réalisé, à ce moment là, l'homme est libéré de la loi.

Gal. 5,19ff. - Voici les vertus célèbres- et le catalogue des vices qui suivent . Paul parle «d'œuvres de la chair» et de ‚fruits de l'Esprit‘. Esprit et chair sont des puissances qui influencent les hommes, qui sont données dès la naissance et avec lesquelles il faut apprendre à composer.

Il est bien possible, que Paul utilise des catalogues de vices qui existent déjà ou des regroupements de ces derniers. La fornication, des choses impures et la débauche sont liés à la sexualité. L'idolâtrie et la sorcellerie sont liés au culte de dieux étrangers. L'inimitié, les querelles, la jalousie, la colère, l'intrigue, les conflits, les factions et l'envie sont des péchés qui détruisent la communion. Ensuite, il nomme encore la gourmandise, l'ivrognerie, et les réjouissances d'orgies.

Seite 27

La variété des œuvres de la chair est au devant des fruits de l'Esprit. L'expression ‚fruits‘ montre que ce que

le Chrétien pourrait faire lui-même dans son comportement n'est rien/ au contraire, cela provient justement de l'Esprit. Cette liste également est assez traditionnelle: **amour, paix et joie** et forme un groupe. Elles sont les propriétés les plus importantes d'une communion Chrétienne.

Le changement spirituel se traduit au travers d'une acceptation mutuelle (Gal.5,25 bis 6,6).

Selon Gal. 6,1 la communauté n'est pas le lieu pour imposer des sanctions, mais il faut essayer d'amener avec amour le pécheur sur le bon et le droit chemin.

Paul oppose le commencement dans « l'Esprit » à l'accomplissement « dans la chair ».

Gal. 5, 1-12 - Jésus Christ nous a libéré, nous a appelé à la liberté/ et il veut dire par là la libération de tous les statuts et des commandements des lois juives, comme on peut les trouver dans la thora de la bible hébraïque (= AT).

Christ a libéré le croyant pour cette liberté. Le contraire de cette liberté est l'existence sous le joug d'esclavage (littéralement: Joug de l'esclavage). Le joug est une partie du harnais avec les bêtes de trait, en particulier les bœufs, qui est tendu avant la charrue ou la voiture. Le joug repose sur le front ou sur la nuque et il est fixé au timon au moyen d'une bande / corde et d'un tablier.

La pression et l'accablement provenant du joug, ont conduit au sens figuré du mot: servitude. Paul exhorte les destinataires (Galates), de ne plus se laisser accabler à nouveau par le joug d'esclavage (du Judaïsme) – et de ne pas se soumettre à celui-ci.

Autant la religiosité des païens que le légalisme des juifs sont des «joug serviles» pour Paul.

Les croyants doivent «tenir fermement» dans la liberté (Gal. 5,2-6) et ils ne doivent pas se laisser détourner par l'intimidation de personne.

Paul est d'avis qu'un païen qui devient un juif par le moyen de la circoncision, est sous la loi comme les juifs et ainsi sous la malédiction. Car la circoncision n'est pas seulement un agissement isolé, mais avec elle, - peu importe chez des juifs ou des prosélytes (des confessions différentes convertis au judaïsme) - est lié l'obligation, de respecter et de suivre de nombreux statuts et commandements juifs, oui « toute la loi ». Le problème en soi n'est pas l'observance des lois, mais l'espérance d'obtenir **le salut** au moyen d'un tel légalisme (Comp. Gal. 3,10-12,21-25).

Lorsqu'il parle de la « liberté », il exprime un commandement et leurs ordonne de réaliser et de cultiver les instructions sans limitations, c.a.d., en vivant quotidiennement dans l'espace de liberté créé par Christ dans la puissance de l'Esprit (dans le Saint Esprit). Ainsi, la vie Chrétienne est dirigée et rendue possible par l'Esprit de Dieu, dans l'amour et la liberté.

Les commandements de la loi ont lieu dans le sens de Jésus. La loi n'a plus aucune importance pour nous concernant le salut, car la foi est en Jésus Christ seule. Lui seul décide de nous offrir la justification, lui seul nous garde, lui seul nous conduit au salut. Et la foi est également agissante à travers l'amour. Ce n'est pas une foi paresseuse, auto suffisante, mais une foi agissante, qui déploie toute les énergies de l'amour. Et ainsi, Paul rejette clairement toute « l'éthique du légalisme. »

Selon Gal. 5,5 la vie du vrai Chrétien à lieu "en Esprit" et "par la foi".

Ainsi, elle est caractérisée par l'action de l'Esprit (Comp. Gal. 3,3/ 5,16.18.25) et marquée par la foi en Christ associé à son salut (Comp. Gal. 2,16/ 3,8-9.11-12.22.24). Dans Gal. 5,6 Paul montre clairement ce qui compte "en Jésus -Christ ", c.a.d, dans la sphère de son pouvoir: Ce qui importe, ce n'est pas qu'un Chrétien soit circoncis ou non, mais qu'il à la foi en la mort expiatoire à la croix et à la résurrection (Comp. Gal. 3,26-28). La puissance complète de la foi se reflète dans un amour actif (Gal. 5,6).

Le sens de l'amour devrait reposer fondamentalement dans ce fait, que c'est Jésus Christ lui-même qui a aimé les hommes en premier, en se livrant à la croix pour eux (Comp. Gal. 2,20). Maintenant, le Chrétien doit aussi avoir « revêtu » Christ (Comp. Gal. 3,27), mener une vie similaire dans la succession, et pratiquer l'amour.

Jusqu'à présent les Galates avaient une bonne course (Gal.5.7) et menèrent une vie selon des normes Chrétiennes droites (Comp. 1.Cor. 9,24-27/ Gal. 2,2/ Ph. 2,16/ He. 12,1). La façon de vivre est bonne, aussi longtemps que l'on s'oriente selon la vérité et aussi longtemps que l'on reste dans le Saint Esprit et l'Amour.

Si Paul prêchait encore la circoncision, il n'y aurait „pas de contrariété“ - Il veut dire ici, la "contrariété de la croix". Il serait, dans ce cas, reconnu et accepté par les juifs. Dans Gal. 5,12 il dit aux séducteurs judaïques, ironiquement et en plaisantant, qu'ils doivent carrément se « laisser châtrer » (se laisser castrer). D'un point de vue des juifs, la castration aurait des conséquences déshonorantes, car selon Dt. 23,2, un homme qui est castré n'a pas le droit de participer au rassemblement de la communauté de Yahweh. Et c'est cela qui fait que, le légalisme ne conduit qu'à l'exclusion du peuple de Dieu, ce qu'il dit toujours aux Galates.

Gal. 5, 13-26 – L'opération de la liberté se produit dans l'amour du prochain. Paul ne s'interpose plus avec le légalisme et ses conséquences, mais écrit de façon positive à propos de l'action et de l'agissement du Saint Esprit qui est associé à la liberté du Chrétien. Tout d'abord, cela a commencé dans le passé avec un appel à la liberté et c'est clos. Parce que la liberté est une liberté, donc, libre de conditions, elle peut mener vers d'autres résultats. Par conséquent les exhortations: "servez vous les uns les autres dans l'amour!". Paul souligne, qu'il rejette le légalisme et non la loi – Il entend par là, la loi religieuse de la bible en soi. Ce qui lui importe, c'est l'accomplissement de la loi, mais il ne voit pas cela comme étant accompli, lorsque tous les statuts et commandements doivent être péniblement observés et respectés, mais lorsque la charité, l'amour, est pratiquée. Seite 28

Le « **commandement de l'amour** » n'est **pas** abrogée par la crucifixion. Au contraire, avec l'amour, toute la loi est accomplie (Comp. Gal. 5,14/ Rm. 13,8-10).

Cette image (ou Mauvais comportement) **Paul la prend du monde animal** dans Gal. 5,15. Le mauvais comportement ne sert pas au prochain, mais il peut lui faire du mal jusqu'à la destruction. La destruction peut se rapporter jusqu'à la destruction de l'âme ou la dissolution de la bonne réputation. La liberté peut conduire à un service réciproque entre frères à travers l'amour, et qui représente l'accomplissement de la totalité de la loi. La liberté peut également être utilisée dans une utilisation opportune, abusive, pour une vie qui suit les désirs de "la chair".

Paul interpelle les Galates: " effectuez un changement spirituel." Pour cela il mentionne une liste de vices (Gal. 5,16-23), qui sont contraires à l'Esprit, et de vertus. Les mots "**Esprit**" et "**chair**" désignent les deux composants de chaque être humain. La formulation de "chair" et "Esprit" est une représentation concrète et claire de la résistance violente entre deux puissances cosmiques, qui se battent pour nous et en nous (Gal. 5,17). Paul met en garde les Galates de ne pas céder à la chair, car l'envie qu'elle crée en l'homme, l'empêche d'agir comme il le voudrait ou comme il le devrait.

Celui qui se laisse guider par l'Esprit, la transformation de sa vie est imprégnée par le service dans l'amour (Comp. Gal. 5,6.13-14.22). Un tel service désintéressé à travers un amour altruiste, l'amour du prochain dans la tendresse, est l'accomplissement de la totalité des lois Divines (Comp. Gal. 5,13-14). De là, cela ne nécessite pas l'observance complète des nombreux statuts et commandements de la loi hébraïque (= AT), qui représentent la "loi".

Dans Gal. 5,19-21 une narration des "œuvres de la chair" s'en suit. Les Chrétiens ne doivent pas établir leur vie d'après les lois de l'ancien testament avec tous ses statuts et commandements, mais avec la loi Sainte de l'Esprit. Le Saint Esprit provoque une vie dans le service envers son prochain à travers l'amour, et ainsi le total accomplissement des lois fondamentales Divines, (Comp. 1.Cor. 13,13 bis 14,1). **"face à cela, la loi n'est rien"**.

Certains de ceux qui expliquent la bible, indiquent le verset de telle façon, qu'ils disent que la loi ne s'oppose pas aux « fruits de l'Esprit » figurés, car les exigences de l'Esprit sont accomplies en eux. Il supposent également, que les Chrétiens se trouvent dans une sphère dans laquelle la loi n'entre pas en compte, car aucune loi n'exige de tels "fruits".

Seul par la foi, un homme peut recevoir l'Esprit Saint et porter des fruits, des fruits de l'Esprit. Le service (ministère) de l'Esprit est christocentrique. Le Saint Esprit rend Christ réel. Jésus - **"il rendra témoignage de moi", "il me glorifiera"**. Le Saint Esprit est actif à chacune de nos étapes dans notre chemin vers Christ. Il témoigne de Christ, ouvre nos yeux pour la vérité en Jésus et la certitude qu'il est tout à fait suffisant pour notre salut. L'Esprit nous convainc de péché et nous en éloigne pour aller vers la confiance en Jésus, qui est venu pour nous délivrer de nos péchés. Le Saint Esprit provoque la nouvelle naissance et nous témoigne de la présence de Christ dans notre vie. L'Esprit nous donne la certitude intérieure que nous sommes les enfants bien aimés de Dieu. L'Esprit sacerdotal nous conduit vers la vraie connaissance et vers une profonde compréhension de la vérité. Le Saint Esprit ouvre l'oeil de l'âme et montre en lui un merveilleux fruit de l'Esprit, doux et béat.

Le Saint Esprit nous transforme de fond en comble jusqu'à ce que **"Christ soit formé en nous"** (Gal. 4,19).

Une autre fonction du Saint Esprit consiste, **à nous équiper pour notre service pour Christ dans le monde**.

Il nous donne les dons nécessaires pour accomplir et achever sa mission. Nous voyons notre mission dans la lumière de la mission de Christ, car Jésus disait: **"comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie"** (Jn. 20,21). Le Saint Esprit nous pourvoit des dons correspondants pour la mission d'appel et nous exhorte à la mettre en œuvre dans la joie, la force et dans l'amour.

Les Chrétiens en Galatie avaient oublié que la vie Chrétienne ne peut être vécue qu'en remettant la vie à

l'Esprit. Les Galates avaient complètement oublié et négligé cela suite aux prédicateurs judaisants. Ils commencèrent à vivre selon les anciennes lois juives, au lieu de vivre selon l'Esprit Saint. Le Saint Esprit est celui qui les a conduit vers la foi. Il ont commencer dans l'Esprit et veulent à présent finir dans la chair. Ont-ils oublier que c'est l'Esprit de Christ qui donne la victoire aux Chrétiens sur le péché et le mal? Ont-ils oublier que l'Esprit nous purifie du péché en appliquant la parole de Dieu sur nos vies?

L'expression: **« les fruits de l'Esprit »** nous apprend dès le commencement que les propriétés énumérés ci-contre ne sont issus que du Saint Esprit.

Un inconverti n'est pas en mesure de révéler une seule de ces vertus. Un vrai Croyant aussi, est incapable de les développer par ses propres moyens. Lorsque nous pensons à ces propriétés, nous devons garder à l'esprit, que ces vertus délicates sont d'origine surnaturelle et d'un autre „monde“, du royaume céleste et spirituel – qu'elles sont issues de notre vraie patrie. Par exemple, un homme ne trouve et ne connaît pas une vraie joie, jusqu'à ce qu'il a trouvé le Seigneur. Puis il comprend à cet instant, et fait l'expérience vivante, de ce que Pierre appelle « une joie ineffable et glorié » (1.P. 1,8).

Le fruit est présent dans la relation avec l' autre.

Quelqu'un décrit **le fruit de l'Esprit, comme étant les huit éléments de l'amour:**

- L a joie est l'amour **joyeux.**
- L a paix est l'amour **confiant.**
- L a patience est l'amour **détendue.**
- L 'amabilité est l'amour **prévenant.**
- L a bonté est le **caractère** de l'amour.
- L a fidélité est la **fiabilité** de l'amour.
- L a douceur est l'amour **gracieux.**
- L a maîtrise de soi est l'amour qui **surmonte.**

Seite 29

Au contraire des œuvres de la chair, dans Gal. 5 et des dons de l'Esprit dans 1.Cor. 12 et 14 le fruit de l'Esprit est unitaire, au singulier.

Alors que les œuvres de la chair sont en conflit entre eux, le fruit de l'Esprit montre une grande unité. Chaque propriété agissante de l'Esprit contribue à l'ensemble du témoignage et à la beauté de l'ensemble. Le mot fruit est écrit unitairement parce que chaque Chrétien fait la démonstration de toutes les propriétés agissantes de l'Esprit, jusqu'à un certain degré.

Entre autres, le fruit de l'Esprit **se laisse diviser en parties triples:**

- les trois premières propriétés montrent la relation des Chrétiens envers Dieu.
- Le dernier groupe, parle de la relation des Chrétiens vers eux- même.
- Les trois prochaines décrivent le comportement des Chrétiens vers d'autres.
- Le deuxième nombre de trois est marquée concernant trois expériences – **Amour, joie, paix.**
- Le troisième groupe de trois est noté concernant un comportement triple – **patience, amabilité, bonté.**
- Le quatrième trio est marqué pour le caractère – **fidélité, douceur, maîtrise de soi.**

Gal. 5, 24, ne reflète pas le comportement réel des membres de l'église de la Galatie, mais l'idéal.

Jésus Christ en fait parti avec le baptême. De la même façon que Christ a été crucifié avec la chair, ainsi la « chair » a été vaincu lors du baptême chez les Chrétiens. C'est un événement unique, un événement scellant le passé. Paul passe en détail la vie de l'Esprit pour aller – vers la « nouvelle vie » dans Rm. 6,1-23. Dans Gal. 5,25 Paul fait la distinction entre **“vivre dans l' Esprit”** et **“suivre l'Esprit”**.

Celui qui vit dans l'Esprit, ne le suit pas automatiquement, mais il a besoin de sa décision active et personnelle pour un changement de vie dans l'Esprit. L'effusion de l'Esprit est associée au baptême (Comp. Mc. 1,9-11/ Mt. 3,13-17/ Lc. 3,21-22/ 1.Cor. 12,13). L'expérience montre qu'il existe des Chrétiens qui ne vivent pas selon l'Esprit. Cette expérience a probablement conduit l'apôtre à penser, que les Chrétiens, bien qu'ils aient reçu l'Esprit, ne le suivent pas.

Gal. 5, 26 – L'éloge de soi est un comportement venant de la « chair » - se gratifier soi même et s'élever, voir les autres et les considérer comme des rivaux / ennemis, rabaisser, ignorer, et critiquer. Une telle coopération de l'homme est à considérer d'avantage comme une attitude contre les autres, et qui ressemble à un combat.

Rapporté concrètement à une lecture d'un arrière plan actuel - l'influence des destinataires à travers les prédicateurs judaisants – peut être rapporté à un comportement légaliste avec une vantardise défiante et envieuse: on se loue sois même, de la façon dont on se comporte, avec tant de fidélité aux lois, on s'encourage mutuellement à avoir encore plus de fidélité dans la loi. L'envie gagne de manière inattendue du terrain, lorsqu'on observe que qq'un suit encore plus les statuts et les commandements que sois même. Paul considère les fondements, sur lesquels certains se vantent, et qui se passent de façon envieuse et

provocantes, sans intérêts et complètement nulles. Il ne considère pas la pénibilité des traductions des dispositions comme étant essentielles et fondamentales, mais la charité active de l'Esprit qui vient du cœur.

Gal. 6, 1-10 – Le fruit de la liberté – La section contient des exhortations diverses. Elles sont étroitement liées et doivent être vues en rapport avec la section de Gal 5,13-26. Là, l'amour est représenté en tant que fruit de l'Esprit. Dans Gal. 6,1-5, Paul encourage d'abord à une fraternité réciproque– une correction amicale. En cela, pour une compréhension immédiate, il faut lire la section du verset précédent, dans lequel, Paul exhorte de ne pas être des frimeurs. La vie dans l'Esprit n'est pas vraiment marquée par la comparaison réciproque, le défi et la jalousie. Une telle compréhension – une telle pratique de la pensée entraîne vers des catégories qui divisent du : "en haut-en bas". Une vie spirituelle, rationnelle, accomplie s'exprime dans la fraternité et la charité aimante, en relation avec Dieu. Une telle fraternité – le genre féminin incluse = geschwisterliche (en allemand=sœur) – amour se détourne de tout abaissement vers ses semblables et de toute vanité personnelle.

Que les membres de la communauté puissent ramener un homme, **qui s'est rendu coupable d'une faute**, dans un "l'Esprit de la douceur", dépend de leurs dons qu'ils ont reçu de l'Esprit. Du fait que tous les destinataires sont équipés du Saint Esprit, Paul les décrit, sans exceptions, comme des hommes « **ayants reçu les dons de l'Esprit** ».

Avec l'expression "**dons de l'Esprit**" ce n'est pas un groupe d'élites au sein de la communauté qui est mentionné. Cette façon de s'exprimer rappelle plutôt l'identité de toute la communauté en tant que peuple de la nouvelle alliance de l'Esprit. En tant que telle, la communauté a une charge pastorale, en remettant sur les rails une personne qui a été pris dans une faute et de la réprimander .

Les dons de l'Esprit est la condition fondamentale pour que les Chrétiens alignent leur vie sur le Saint Esprit et produisent le "fruit de l'Esprit" selon Gal. 5,22-23. Au lieu de se vanter de son propre changements de vie dans la droiture, les Chrétiens devraient davantage s'entraider à porter les charges. En particulier les charges liées à la tentation, aux forteresses, et aux manquements; de la même façon que Jésus qui avait porté les péchés des hommes à l'époque et maintenant encore. Pour un Chrétien, il s'agit de l'amour de son prochain **primordial** et de l'accomplissement des **lois de Christ** lorsqu'il porte la charge d'autrui dans le service. Cela décrit le thème central dans la communion Chrétienne. (Gal. 6,2).

Si qq'un fait une „erreur“ (Gal. 6,1), il doit la réparer, ou se faire aider pour la réparer, afin qu'il puisse à nouveau vivre au diapason avec l'Esprit. Paul voit la faute comme une tentation, qui peut toucher tout les Chrétiens.

La **transposition du commandement de l'amour du prochain**, est la nouvelle interprétation de la loi mosaïque – de la Torah dans la puissance de Dieu.

Seite 30

La **torah messianique** est maintenant valable en tant que nouvelle loi. Ainsi, la loi mosaïque en tant que telle, n'est pas abolie, changée ou raccourcie – a part qu'elle a enlevée et mis de coté la **délimitation personnelle** du peuple de Dieu d' Israël envers les peuples païens .

Jésus dit cela clairement, il n'est pas venu pour abolir la loi mais pour l'accomplir.

La désignation de "**loi de Christ**" doit se comprendre en prenant en compte l'arrière plan du message du prophète Esaïe- particulièrement en rapport avec le premier chant Christologique du serviteur de Dieu évoqué par Paul (es. 42,1-4). Il semble que c'est une désignation ayant une structure purement Paulienne. Il laisse retentir la remarque, qu'il n'était aucunement sans loi, mais qu'il était quelqu'un qui est sous la loi de Christ (Comp. 1.Cor. 9,21). Pendant que Paul se sert de cette tournure de phrase, il fait front, pleinement décidé, à toutes les allégations fausses. La liberté en Christ ne doit en aucun cas être confondue avec n'importe quoi ou être arbitraire de son propre comportement.

Au contraire – celui qui appartient à Christ lui est soumis, en tant que son Seigneur.

Ceci à nouveau, uniquement sur la base d'une volonté propre– volontairement– par soi même.

La „loi“ joue certainement un rôle positif chez Paul. Bien qu'il y a les deux obligations caractéristiques de la loi: l'obligation de l'alliance du Sinaï et l'asservissement puissant et actif – relevés par les œuvres de salut de Christ, de façon que nous n'avons plus besoin de les observer. Le croyant lui même, n'est naturellement pas délié de cette loi d'amour. C'est justement le contraire qui se passe, car maintenant il doit aimer son prochain au delà de toute les frontières nationales, ethniques, et séparatrices. On mesurera et on jugera Chaque Chrétien, fondamentalement, selon « l'amour » qu'il aura donné, au travers de Dieu, le Père créateur, au regard du plus profond du cœur de son âme, donc, selon son amour -envers Dieu et ses consœurs, en pensées, paroles et actes – (Gal. 6,2-5). Puis il sera à nouveau restauré, selon la manière dont il s'est comporté avec les fautes et les tentations reconnus des autres.

Jésus dit, ...on vous mesurera avec la mesure dont vous mesurez (Mat. 7,2).

Dans Gal. 6,6-10 il s'agit de la deuxième partie des exhortations finales.

Après que Paul, dans 6,1-5, exhorte à une correction mutuelle fraternelle, il fait suivre maintenant, d'autres exhortations.

D'abord, il vise la **relation- élève- enseignant**, et à laquelle, la transition qui précède est assez rude. L'élève avait été enseigné dans « la parole » ("logos"). Il s'agit ainsi d'un enseignement, car un seul mot ne devait pas être la substance de tout un enseignement, ou que d'une seule phrase. On peut supposer de façon logique, que Paul ne voulait pas parler d'un enseignement quelconque, mais de façon très concrète, de l'enseignement Chrétien. Celui ci devait se baser au début de l'ère Chrétienne, d'une, de la bible hébraïque, qui est d'un point de vu Chrétien aujourd'hui l'ancien testament (AT ou: premier testament), et de l'autre, de la diffusion orale d'événements et d'expériences en rapport avec la vie, la mort, et la résurrection de Jésus. Seulement au cours du temps, des écrits Chrétiens se constituèrent peu à peu. Ils avaient trouvés partiellement une entrée dans la bible Grecque, que nous nommons aujourd'hui le nouveau testament (NT ou: deuxième testament). Ainsi, les enseignements et les écrits Chrétiens devinrent avec le temps des canons Chrétiens. Paul n'explique pas ce qu'il entend par : "parole", ce qui laisse supposer, que les destinataires pensent immédiatement à l'enseignement de la foi Chrétienne.

Il n'est pas dit qui est celui qui est enseigné, ou qui est l'enseignant. Celui qui est enseigné peut être un païen, un candidat au baptême ou également d'un baptisé, qui désire ou qui veut agir pour avoir encore d'autres instructions dans la foi Chrétienne. Il a pu être enseigné seul ou dans un groupe. L'enseigné peut être un missionnaire, un enseignant dans une forme institutionnelle ou aussi un membre érudit de la communauté, qui aimerait avoir une place particulière au sein de l'église (ancien etc..), mais pas nécessairement. La question reste inhérente, selon quelle façon, l'enseignement est donné.

La relation élève enseignant doit être caractérisée par le fait de prendre part:

Compte tenu des faits, que la sécurité financière des missionnaires de Paul est toujours en discussion dans ces lettres (Comp. particulièrement 1.Cor. 9,1-18), il est concevable, et aussi fort probable-, que sont relatés les biens, dans le sens matériel. Ainsi, Paul parle dans Rm. 15,27 et 1.Cor. 9,11 (Comp. Ph. 4,15) d'un échange de biens: Les convertis à la foi Chrétienne prennent part aux biens spirituels et en échange, ils doivent pour indemniser les missionnaires, donner des biens matériels.

Paul en appelle, à ce que ceux qui enseignent (enseignants, prédicateurs etc...) reçoivent leur salaire (argent, vêtements, logement etc..) sans que les élèves soient avares en déclarant que leurs biens sont en partie ou entièrement à eux en le déclarent intouchable. Paul n'aimerait pas que l'enseignant doit mendier et supplier. L'étudiant doit se sentir libre de donner comme qqe chose qui „est naturel“.

Dans Gal. 6,7, Paul met en garde contre une attitude bien trop légère face à l'attitude salutaire recommandée par Dieu. Celui qui ne prend pas au sérieux les revendications de Dieu, Paternelles, traite son créateur avec mépris et se moque de lui.

La mise en garde contre la moquerie de Dieu suit la demande concrète, d'accorder une part de tous les biens inclus à celui qui est enseigné. Dieu reçoit des moqueries, lorsque le salaire est retenu malgré tout à l'enseignant spirituel (Comp. Gn. 31,7/ Lv. 19,13/ es.19,10/ Ez. 29,20/ Jc. 5,4-5).

Christ ne « doit rien » à personne et n'arrête pas de „faire du bien“ (Gal. 6 ,9-10). à travers chaque action est exprimé de l'amour. Seite 31

L'amour fraternel Chrétien est pratiqué d'abord dans la communauté (Rm. 14,15/ 1.Th. 4,9-10/ 2. Th.1,3). La bonne action d'amour est aussi un témoignage pour tous les hommes créé par Dieu (Rm.12,17) et doit s'étendre finalement à tous (1.Th. 5,15/ Rm.12,18), évidemment les ennemis sont compris aussi (Rm.12,20).

Gal. 6,11-18 forme la fin de la lettre, dans laquelle, de façon surprenante, il manque des salutations à des membres de la communauté de Galatie. Avec le mot „**voient**“ (Gal. 6,11) , Paul souligne deux particularités de sa lettre. Il écrit cette section de « sa main propre » - c'est son écriture – et „avec des grandes lettres“. L'écrit avec de grandes lettres peut être dû à un problème oculaire, à des mains ayant des difficultés à se mouvoir, ou d'autres handicaps physiques. Toutefois, Paul dans son épître aux Galates, ne parle que très peu d'une faiblesse du corps“ personnelle (Comp. Gal. 4,13-14). A moins que, lors de sa rencontre avec Jésus et à laquelle il devint aveugle durant trois jours (Ac. 9,8-9), cela aurait pu être son „pic“(dans la chair) qui en était la raison, (2.Cor. 12,7-9). Il avait dicté aussi le premier épître aux Corinthiens et signé uniquement à la fin avec la main (vois 1.Cor. 16,21). L'autographe prouve l'authenticité de la lettre, semblable aux machines modernes - ou des lettres écrites par ordinateur avec la signature apposé et qui constitue un certificat.

La fin de la lettre, spécialement la bénédiction de paix, est très courte. Cette bénédiction de paix identifie tous ceux en Galatie qui sont restés fidèle à Paul et à son évangile. Il est étonnant dans sa formulation unique -**„cet Israël (de) Dieu“** - apposée. Pour lui, seul le „peuple Chrétien“ est le vrai Israël (Gal. 3,29/ Rm. 9,6-8). Le peuple des Chrétiens sont les descendants réel d' „Abraham“ et les „fils de Dieu“ (Comp. Ph. 3,3). Les croyants en Christ forment dès maintenant le véritable Israël. Le Dieu d'„Israël“ est inextricablement lié à jamais avec Jésus Christ.

L'exhortation finale (Gal. 6,17) est écrite dans un ton sec et sert à Paul à sa légitime défense. En même temps, le ton sec lui sert en tant que menace contre ses adversaires. Paul n'adresse pas de salutations personnelles. Il manque les remerciements et les louanges à la fin de la lettre. La conclusion inhabituelle de la lettre montre clairement en tant que clé d'enseignement, que Paul, dans la lettre aux Galates, n'est pas intéressé en premier plan par les aspects absolument importants comme, la "justice", la "foi" ou l' "Esprit", mais en tout premier, à la croix de Christ.

Qui veulent impressionner les prédicateurs judaïques?

Selon Paul, les prédicateurs judaïques veulent faire bonne impression, en préconisant et en exigeant la circoncision et ainsi aussi l'observance des statuts et des commandements juifs.

Mais qui? Veulent-ils peut-être impressionner particulièrement Dieu lui-même et accéder ainsi au jugement final avec facilité? **Ou veulent-ils échapper à une persécution?**

Toutefois, aucune persécution n'est attendue de Jésus Christ ou de Dieu en raison de la croix de Christ. La persécution venait des hommes, de Juifs, qui **prenaient les disciples du crucifié pour des disciples d'un maudit** (Comp. Dt. 21,23). Les persécuteurs étaient aussi des autorités Romaines qui voyaient chez les Chrétiens des auteurs de troubles politiques (Comp. 2.Cor. 11,25). Même chez le peuple païen, des personnes étrangères à la foi étaient ajournés, du fait qu'ils représentaient une menace du culte droit et juste, de l'ordre pour la société ou du bien-être social (Comp. Ac. 7,54-60/ 14,8-20/ 19,23-40).

La circoncision devait impressionner d'abord les juifs, puis les autorités Romaines, qui voyaient dans le judaïsme une religion tolérée dans le royaume Romain. Par conséquent, ceux-là pouvaient être classés en tant que persécuteurs. À rajouter, que la "croix de Christ" (selon les explications dans Gal. 3,1-5,12) est la justification par la foi et la délivrance de la loi religieuse juive. Dans cette mesure, on peut supposer que Paul fait des reproches justifiés aux prédicateurs judaïques, du fait qu'ils nient la justification par la foi et la libération des lois juives religieuses par lâcheté et égoïsme, parce qu'ils ont peur de la persécution par des juifs et des Romains.

Face à cette hypothèse on peut objecter à nouveau, qu'avec la circoncision et l'observance des lois qui y sont reliés – la contrariété envers la foi en Christ persiste – Ainsi, le motif de persécution persiste, du moins, d'un point de vue des juifs. Avec la circoncision rituelle et l'observance des lois juives, seul les judéos Chrétiens seraient trouvés entièrement satisfaits.

Ou ne veulent-ils que se vanter? Paul voit la vantardise arrogante de la "chair" des personnes circoncises, comme une arrogance personnelle inadmissible, qu'il éloigne loin de lui. Seul la gloire bien pensante justifiée par la "croix de notre Seigneur Jésus Christ" est recevable (Comp. 1.Cor. 1,31/ 2.Cor. 10,17).

La croix est le symbole pour l'amour de Dieu et pour la mort expiatoire, à notre place, et réconciliatrice de Jésus. Seul cela peut apporter la justification du pécheur devant le tribunal final de la fin du monde, et non le recours à la sagesse des hommes et de ses propres œuvres, auxquelles appartiennent aussi l'observance des statuts et des commandements de la bible hébraïque (= AT).

On ne peut pas se vanter avec la circoncision, parce qu'elle est en terme de justification devant Dieu, nulle et sans effet. Ce qui est d'une importance capitale, c'est la "nouvelle création" – la "nouvelle créature". Les deux sont juste. "Nouvelle création" désigne le renouvellement spirituel et moral – Un nouveau mode de vie. Alors que la "nouvelle créature" souligne un changement individuel de la personne – un comportement avec des bases nouvelles caractérise maintenant leur vie.

Seite 32

La formulation "paix et miséricorde" dans Gal. 6,16 est basée en arrière plan, sur la promesse de restauration d'Israël de l'ancien testament dans es. 54,10 et sur la thématique de la "nouvelle création" dans es. 32-66. La communauté de Jésus, qui est composée de juifs – et de païens Chrétiens, remplace l'héritage du, jusqu'à présent, peuple de Dieu / du peuple d'Israël "selon la chair". Avec cela, Gal. 6,16 est le seul support dans lequel, Paul donne explicitement sa position contestataire au peuple de Dieu de l'ancien testament.

Le verset est spécifiquement adapté dans la situation – et à comprendre de cette façon. Fondamentalement, les païens en tant que seconds élus, reçoivent par Jésus part aux promesses des pères et à l'héritage futur mais ils n'ont pas été identifiés avec Israël, la première élection, de façon identique Paul ne parle pas ici d'une exhérédation d'Israël. Il dit seulement, que tous les païens- et judéos Chrétiens appartiennent au **"Dieu d'Israël"** – c'est une toute autre dimension ici. Ils ne doivent plus devenir des juifs et se rallier au peuple terrestre d'Israël.

Dans Gal, 6,17 Paul dit, qu'il porte déjà les marques (au pluriel) de Jésus sur son corps.

C'est qqe chose de particulier pour lui. Ici on pense sans le vouloir, aux cinq marques dans ses mains, pieds et du côté de son corps lors de la crucifixion de Jésus. Par ailleurs, Jésus avait à souffrir d'autres violences physiques lors de sa condamnation. C'est de cette façon que Paul se visualise, dans les traces de Jésus.

Il n'a pas été crucifié comme Jésus dans ce vrai sens, mais dans un sens figuré. Dans le cadre de ses activités missionnaires il a subi une multitude de mauvais traitements et d'autres difficultés et sévices physiques, qu'il énumère d'ailleurs dans 2.Cor. 11,23-29. Ces souffrances physiques pourraient vraiment être assimilées aux « stigmates ».

Les souffrances physiques ont une telle importance pour Paul, parce qu'elles sont la preuve, d'être dans la suite de Jésus d'une façon inébranlable – qui sont également des menaces réelles dans leur vie physique. Paul ne fuit pas devant les persécutions comme ses adversaires et s'avère un apôtre réel du Seigneur . Par conséquent, personne ne devait plus lui faire d'ennuis à l'avenir.

L'apôtre termine sa lettre, de la même façon qu'il l'a commencé, c.a.d, avec le désir ardent que la grâce de Dieu soit avec lui (Gal. 1,3). Ce qui est unique, c'est son amour pour chacun dans toutes ses lettres et le souvenir amical, et cela dans une tournure de phrase brève: „mes biens aimés frères“. Délibérément, l'apôtre Paul termine avec le nom de frères. Par conséquent, il tient à la communion avec ses églises menacés.

Il les dirige vers le thème principal de sa lettre – ce qui était le rappel vers la grâce du Seigneur Christ. C'est ce dont les Galates avaient besoin. Christ devait éclairer leur esprit, pour qu'ils ne tombent pas dès les séductions venues. le „**Amen**“ était plus qu'un point final.

Car il pointait sur la certitude confiante de l'apôtre. Il devança presque la réponse des communautés de la Galatie. Car, l'„**Amen**“ était autrement la réponse de la communauté concernant la bénédiction apostolique. Il signifiait: „oui, ainsi soit-ill!“

Mais il reste encore une question, à savoir, qu'avaient fait les Galates suite à cela?

Pouvaient- ils résister à cet appel aimant et convaincant, comme dans cet épître de l'apôtre Paul, ?

Questions tests.

1. Pourquoi Paul était- il tant énervé après les Galates?
2. Pourquoi Paul ne voulait-il plus accepter la loi judaïque?
3. De quelle façon, Paul défendait-il sa fonction d'apôtre?
4. Qu'est ce que la loi devait provoquer?
5. Qu'en était -il de ceux qui vivent encore sous la loi?
6. De quelle façon et par quoi, la liberté de l'Esprit avait elle été prouvée?
7. Qu'est ce que Paul avait soumis aux prédicateurs judaisants?
8. Pourquoi, Pierre s'en est-il « retourné »?
9. Pourquoi Paul réprimanda Pierre?
10. Sur quoi, Pierre et Paul se mirent-ils d'accord?
11. Pourquoi Paul rejeta t 'il la circoncision?
12. A quel moment, les croyants obtiennent- ils la filiation de Dieu en tant qu'enfant?
13. Les autres apôtres avaient-ils reconnu l'appel et le service de Paul et comment ?
14. Pourquoi la loi et la promesse sont-ils deux systèmes opposés?
15. Pourquoi les Chrétiens peuvent-ils prétendre aux bénédictions d'Abraham?
16. La loi, a t' elle encore une fonction de salut, (peut elle nous sauver)?
17. Comment se produit le fruit de l'Esprit ?
18. Qu'entendait Paul, par „œuvres de la chair“?
19. Pourquoi Paul se vantait- il des souffrances physiques?
20. Dans quelle zone de tension se trouve le Chrétien?

Veuillez envoyer ces réponses à pastor@matutis.de ou à **GBS, Postf. 65 06 65, D-13306 Berlin**

Ce support biblique d'étude est protégé par les droits d'auteur. L'utilisation, la copie etc...uniquement avec l'autorisation de l'auteur. Veuillez me contacter brièvement.

Pastor Joh.W.Matutis, Postf.65 06 65, D-13306 Berlin, ou pastor@matutis.de